

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, June 1, 2023

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 11:32 a.m. [ET] to consider Bill S-212, An Act to amend the Criminal Records Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal a regulation.

Senator Brent Cotter (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning and welcome to the meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

Before we begin, I'd like to ask the senators to introduce themselves.

Senator Boisvenu: Senator Pierre-Hugues Boisvenu from Quebec.

[*English*]

Senator D. Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Klyne: Marty Klyne, senator from Saskatchewan, Treaty 4 territory.

[*Translation*]

Senator Clement: Bernadette Clement from Ontario.

[*English*]

Senator Pate: Kim Pate. I live here in the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabe.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Renée Dupuis, independent senator, Laurentians, Quebec.

[*English*]

The Chair: I'm Brent Cotter, senator for Saskatchewan, from Treaty 6 territory and the homeland of the Métis. Welcome, senators.

I'd like to begin in a moment by welcoming our witnesses. This morning, we are continuing our study of Bill S-212, An Act to amend the Criminal Records Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal a regulation.

We have two panels today. With the first panel, let me welcome, from the Fresh Start Coalition, Tareq Bawwab, Member of the Community Expertise Committee, joining us by video conference; from the Black Legal Action Centre, Khaldah

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 1^{er} juin 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 11 h 32 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-212, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement.

Le sénateur Brent Cotter (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour et bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Avant de commencer, j'aimerais demander aux sénateurs de se présenter.

Le sénateur Boisvenu : Sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur D. Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

Le sénateur Klyne : Marty Klyne, sénateur de la Saskatchewan, territoire du Traité n^o 4.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[*Traduction*]

La sénatrice Pate : Kim Pate. Je vis ici sur le territoire non cédé des Algonquins anishinabes.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Renée Dupuis, sénatrice indépendante, division sénatoriale des Laurentides, au Québec.

[*Traduction*]

Le président : Et Brent Cotter, sénateur de la Saskatchewan, du territoire du Traité n^o 6 et de la patrie des Métis. Bienvenue, sénateurs et sénatrices.

J'aimerais commencer dans un instant par souhaiter la bienvenue à nos témoins. Ce matin, nous poursuivons notre étude du projet de loi S-212, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement.

Nous avons deux groupes de témoins aujourd'hui. Je souhaite la bienvenue tout d'abord, dans le premier groupe, à Tareq Bawwab, membre du Comité d'expertise communautaire, de la Coalition nouveau départ, qui se joint à nous par

Salih, Community Legal Worker; and as an individual, Rachel Fayter, PhD Candidate. Welcome to the three of you.

As I think you were reminded before we began, I'd like to invite you each to speak for five minutes, and following that we will engage with you in discussion and questions with the senators who are attending the meeting today.

If I could ask you, Mr. Bawwab, to begin.

Tareq Bawwab, Member, Community Expertise Committee, Fresh Start Coalition: Thank you, senator. Hello, everyone. Thank you for giving me the opportunity to speak today. Ladies and gentlemen, I would like to begin by introducing myself. I am Tareq Bawwab, an individual member of the Fresh Start Coalition representing those with lived experience. I am a graduate of the University of Toronto with a double major in history and political science. I have been working with the coalition for almost two years, pushing forward our campaign. As a member of the Community Expertise Committee, which includes members of the community with lived experience being affected by the Criminal Records Act, I have lived with the systemic barriers which the current system entails.

I commend the Honourable Senator Kim Pate for her efforts all these years to reform the current record suspension regime. The current regime has a number of significant problems and barriers to the reintegration of ex-offenders into society. I was charged a decade ago and convicted nearly a decade ago of a charge which I incurred as a result of being in a mental health crisis.

As my colleagues have suggested, Blacks, Indigenous and people of colour, as well as the mentally ill, are significantly overrepresented in the criminal justice system.

Furthermore, I would like to highlight some of the major issues and barriers with the current record suspension regime and how Bill S-212 rectifies our concerns.

First of all, the increased wait times for summary offences changed from 3 to 5 years and for indictable offences from 5 to 10 years, which is a significant doubling of the wait times, which goes against the fundamental principles of justice. If one was to wait 10 years after sentencing, which may include probation, they are often going to wait even more than a decade for a pardon. This increases chances of further police contact and discrimination in the system as it currently stands.

vidéoconférence; à Khaldah Salih, travailleuse juridique communautaire, du Black Legal Action Centre; et à Rachel Fayter, doctorante, à titre personnel. Bienvenue à vous trois.

Comme on vous l'a rappelé avant notre séance, je vous donnerai la parole pour cinq minutes chacun et chacune, après quoi les sénateurs et les sénatrices qui assistent à la réunion d'aujourd'hui discuteront avec vous et vous poseront des questions.

Je vous prie de commencer, monsieur Bawwab.

Tareq Bawwab, membre, Comité d'expertise communautaire, Coalition Nouveau départ : Merci, sénateur. Bonjour à tous. Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Mesdames et messieurs, j'aimerais d'abord me présenter. Je m'appelle Tareq Bawwab et je suis membre de la Coalition Nouveau départ, qui représente les personnes ayant du vécu. Je suis diplômé de l'Université de Toronto avec double majeure en histoire et en sciences politiques. Je travaille avec la coalition depuis près de deux ans à l'avancement de notre campagne. En tant que membre du Comité d'expertise communautaire formé de membres de la collectivité ayant du vécu qui sont touchés par la Loi sur le casier judiciaire, je vis avec les obstacles systémiques découlant du système actuel.

Je félicite la sénatrice Kim Pate des efforts qu'elle a consacrés pendant toutes ces années à la réforme du régime de suspension du casier. Ce régime pose divers problèmes et obstacles importants à la réinsertion sociale des ex-délinquants. J'ai été inculpé il y a une dizaine d'années et condamné peu après pour une infraction que j'ai commise en raison d'une crise de santé mentale.

Comme mes collègues l'ont fait valoir, les Noirs, les Autochtones et les personnes de couleur, ainsi que les personnes atteintes de maladie mentale, sont considérablement surreprésentés dans le système de justice pénale.

J'aimerais par ailleurs souligner certains des principaux enjeux et obstacles liés à notre régime de suspension du casier et expliquer comment le projet de loi S-212 répond à nos préoccupations.

Tout d'abord, les temps d'attente sont passés de 3 à 5 ans pour les infractions punissables par procédure sommaire et de 5 à 10 ans pour celles punissables par mise en accusation, soit deux fois plus longtemps, ce qui va à l'encontre des principes fondamentaux de justice. La personne qui doit attendre 10 ans après l'imposition de sa peine — ce qui peut comprendre la probation — devra souvent attendre encore plus de 10 ans pour obtenir son pardon. Cela augmente le risque de nouveau contact avec la police et de discrimination dans le système actuel.

As suggested by one of my colleagues, a five-year reduced wait time would allow someone to possibly finish a degree and further their education while waiting for their pardon. But 10 years would negatively affect anyone's mental health to their detriment and leave them in a state of hopelessness and despair.

There are many factors regarding how doubling of the wait times increases chances of police interaction and increases the chances for recidivism due to how unreasonable a decade-plus-long wait can be. No access to employment, no possibilities for volunteering or being able to contribute positively to society. Lack of supports, lack of meaningful employment and not being able to travel is like sentencing someone to unconstitutional double punishment by effectively killing their spirit with a decade sentence after they've completed their initial sentence for the same crime. This leads to basic human needs not being met due to the rigidity and complicated application process of the current record suspension regime.

Any interactions with the law after the initial conviction should not be treated as a new conviction and reset of the wait times or affect the eligibility of a pardon. Due to the over-policing of certain communities and if new charges are discharged or withdrawn, there should not be a reset of wait times for a pardon. At the same time, there are not enough resources to accommodate the needs of the mentally ill to prevent them from reoffending in the first place.

This brings me to the good conduct clause. If you have completed your sentence, waited the awaited times but have had any interaction with the law, including even driving offences, the Parole Board of Canada can refuse you a pardon under the good conduct clause of the present regime. Furthermore, if an ex-offender is found not to have paid a fine or victim surcharge, their wait times are reset, meaning even if you had a mere \$10 fine from 10 years ago which is outstanding, you will have to wait another decade for a pardon due to outstanding fines. That's a 20-year wait for a pardon due to the reset clause of the current regime. This is like condemning someone to a life sentence.

Hence I commend how Bill S-212 seeks to rectify the systemic racism, discrimination and over-policing of Black, Indigenous and racialized minorities as well as the mentally ill by allowing for a pardon as long as there are no new convictions. Also, fines or minor administrative portions of a sentence do not reset the wait times. The current application process has infinite hindrances to the rehabilitation of ex-offenders. Hence an

Comme l'a fait valoir un de mes collègues, une réduction de cinq ans du temps d'attente permettrait peut-être à l'intéressé de décrocher un grade universitaire et de poursuivre ses études en attendant son pardon. Mais un temps d'attente de 10 ans aurait un effet négatif sur sa santé mentale et le plongerait dans le désespoir.

Il existe de nombreux facteurs pour expliquer comment le fait de doubler les temps d'attente augmente les chances d'interaction avec la police et les chances de récidive à cause du caractère déraisonnable d'une période d'attente de plus d'une décennie. Pas d'accès à l'emploi, pas de possibilité de bénévolat ou de contribution positive à la société. Pas de soutiens, pas d'emplois valorisants et incapacité de voyager : aussi bien imposer une double peine inconstitutionnelle en tuant l'esprit de l'intéressé avec une peine d'une décennie consécutive à la peine initiale purgée pour le même crime. L'intéressé se voit privé de ses besoins humains fondamentaux à cause de la rigidité et de la complexité du processus de demande du régime de suspension du casier.

Tout démêlé avec la justice après la déclaration de culpabilité initiale ne doit pas être traité comme une nouvelle déclaration de culpabilité, avec réinitialisation des temps d'attente, ni avoir d'incidence sur l'admissibilité au pardon. En cas de surveillance policière excessive dans certaines collectivités et en cas d'absolution ou de retrait des accusations, il ne devrait pas y avoir de réinitialisation du temps d'attente pour un pardon. En même temps, il n'y a pas suffisamment de ressources pour répondre aux besoins des personnes atteintes d'une maladie mentale afin de les empêcher de récidiver.

Cela m'amène à la disposition sur la bonne conduite. Si l'intéressé a purgé sa peine, qu'il a attendu le temps prévu, mais qu'il a eu des démêlés avec la justice, par exemple pour un délit de conduite automobile, la Commission des libérations conditionnelles du Canada peut lui refuser le pardon en vertu de la disposition sur la bonne conduite du régime actuel. De plus, si l'on découvre que l'ex-contrevenant n'a pas payé l'amende ou la suramende compensatoire, les temps d'attente sont réinitialisés. Ainsi, même s'il n'a pas réglé une amende de seulement 10 \$ d'il y a 10 ans, il doit attendre encore 10 ans pour obtenir son pardon à cause du non-paiement d'amende. C'est une attente de 20 ans pour un pardon en raison de la disposition de réinitialisation qui se trouve dans le régime actuel. C'est comme une condamnation à perpétuité.

C'est pourquoi je salue la façon dont le projet de loi S-212 cherche à corriger le racisme systémique, la discrimination et la surveillance policière excessive des minorités noires, autochtones et raciales, ainsi que des personnes atteintes de maladie mentale, en permettant un pardon s'il n'y a pas de nouvelles condamnations. De plus, les amendes ou les portions administratives mineures d'une peine ne réinitialisent pas

automated system of pardons would rectify how marginalized groups will be freed from the constraints and complications of the application process.

If you have any further questions, I would be more than happy to address them. Thank you very much.

The Chair: Thank you, Mr. Bawwab.

Could I now invite Khaldah Salih to speak?

Khaldah Salih, Community Legal Worker, Black Legal Action Centre: Hello, everyone. My name is Khaldah Salih. I'm a community legal worker at the Black Legal Action Centre, known as BLAC. Thank you for inviting me to this hearing and thank you to Senator Kim Pate for her leadership on this bill.

Established in 2017, the Black Legal Action Centre is an independent, not-for-profit community legal clinic in Ontario that combats individual and systemic anti-Black racism. BLAC accomplishes its mission by providing free legal services, conducting research, developing public legal education materials and engaging in test case litigation and law reform. BLAC is the successor to the African Canadian Legal Clinic, which is accredited to the 2001 United Nations World Conference Against Racism, Racial Discrimination, Xenophobia and Related Intolerance.

BLAC has been working with other organizations and advocates as part of the Fresh Start Coalition and with the Canadian Association of Black Lawyers, calling for the criminal records system to be reformed.

We are extremely concerned with the current criminal records system because of the reality and impacts of the continued criminalization of Black people. The documented disproportionate rates of Black people in federal prisons exemplifies the systemic racism inherent in the criminal justice process, from the higher policing of Black communities to the higher likelihood of Black people receiving harsher sentences.

These are concerns also highlighted in Canada's Black Justice Strategy currently under way by the federal government.

The impact of criminalization is deepened by criminal records, which makes it harder for people to obtain employment, housing and educational opportunities, although they have already served their sentence. We think that a new criminal records system should be automatic, have shorter wait times, apply to all convictions, and eligibility should focus on the lack of new convictions and not on police contact, for example. An automatic

les temps d'attente. Le processus de demande actuel comporte des obstacles infinis à la réadaptation des ex-délinquants. Par conséquent, un système automatisé de pardons corrigerait la façon dont les groupes marginalisés seraient libérés des contraintes et des complications du processus de demande.

Si vous avez d'autres questions, je me ferai un grand plaisir d'y répondre. Merci beaucoup.

Le président : Merci, monsieur Bawwab.

Puis-je maintenant inviter Khaldah Salih à prendre la parole?

Khaldah Salih, travailleuse juridique communautaire, Black Legal Action Centre : Bonjour à tous. Je m'appelle Khaldah Salih. Je suis travailleuse juridique communautaire au Black Legal Action Centre, ou BLAC. Je vous remercie de m'avoir invitée à cette audience et je remercie la sénatrice Kim Pate de son leadership à l'égard de ce projet de loi.

Le Black Legal Action Centre a été créé en 2017. Il est une clinique juridique communautaire indépendante à but non lucratif en Ontario qui lutte contre le racisme individuel et systémique envers les Noirs. BLAC s'acquitte de sa mission en offrant des services juridiques gratuits, en effectuant des recherches, en produisant des ouvrages de vulgarisation juridique et en œuvrant à des causes types et à la réforme du droit. BLAC est le successeur de l'African Canadian Legal Clinic, qui est accréditée auprès de la Conférence mondiale de 2001 des Nations unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

BLAC travaille avec d'autres organisations et groupes de défense dans le cadre de la Coalition Nouveau départ et avec l'Association des avocats noirs du Canada pour réclamer une réforme du système de casiers judiciaires.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le système actuel de casiers judiciaires en raison de la réalité et des impacts de la criminalisation continue des Noirs. Les taux disproportionnés documentés de Noirs dans les prisons fédérales illustrent le racisme systémique inhérent au processus de justice pénale, qu'il s'agisse de l'intensification du maintien de l'ordre dans les collectivités noires ou de la probabilité accrue que les Noirs écoupent de peines plus sévères.

Ces préoccupations sont également mises en évidence dans la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires actuellement en cours au gouvernement fédéral.

L'impact de la criminalisation est accentué par les casiers judiciaires, de sorte qu'il est plus difficile de se trouver un emploi ou un logement et d'avoir accès à l'éducation, même pour ceux qui ont fini de purger leur peine. Nous pensons qu'un nouveau système de casiers judiciaires devrait être automatique, abrégé les temps d'attente et s'appliquer à toutes les condamnations, et que l'admissibilité devrait être fondée sur

system for all convictions is necessary to alleviate the impacts of criminalization, and in particular, to alleviate the impacts of systemic anti-Black racism.

It is of some significance that a new system does not require police contact as a necessity to have a criminal record expire. We have a higher likelihood of contact between police and Black individuals due to increased surveillance and policing of Black communities. Black people with criminal records would face a discriminatory barrier to access that expiry. Therefore, the focus should be on new convictions.

An automatic system would shorten wait times and would lessen the barriers faced by people to start their life and reintegrate into society. The barriers created by this system perpetuate the conditions that could lead to criminalization itself, something that disproportionately impacts Black communities.

We must consider that when an individual has a criminal record and has to live with the consequences for years, it is not only that individual who is impacted; it is also their family and community. That is the nature of systemic discrimination; its impacts are felt throughout society.

There is no evidence to show that having a criminal record would reduce recidivism or increase public safety. You cannot tell, based on a past record, whether a person is more likely to commit an act of violence in the future. After a few years — much less than the 10 years required in the current system — a person with a criminal record is no more likely to become involved in the justice system than a person with no criminal record.

What we do know, however, is that a criminal record can bar access to education, employment and housing, and that those financial and social barriers perpetuate the impacts of systemic anti-Black racism, which can lead to criminalization in the first place. Thank you for your time.

The Chair: Thank you, Ms. Salih. I now invite Rachel Fayter to speak.

Rachel Fayter, PhD Candidate, as an individual: Good morning, honourable senators. Thank you for having me. My name is Rachel Fayter. I am currently a PhD candidate in criminology. I am also a criminalized woman who served a five-year sentence in federal prison. An automatic criminal record expiry process would sustain and contribute to my ability to continue as an active, contributing member of society by reducing barriers to community inclusion.

l'absence de nouvelles condamnations plutôt que sur les contacts avec la police, par exemple. Il faut un système automatique pour toutes les condamnations pour atténuer les impacts de la criminalisation et, en particulier, pour atténuer les impacts du racisme systémique contre les Noirs.

Il n'est pas inutile de noter qu'un nouveau système n'exige pas de contact avec la police pour faire expirer un casier judiciaire. Nous avons une plus grande probabilité de contact entre la police et les Noirs en raison du resserrement de la surveillance policière dans les collectivités noires. Les Noirs ayant un casier judiciaire seraient confrontés à un obstacle discriminatoire pour profiter de cette expiration du casier judiciaire. Par conséquent, l'accent devrait être mis sur les nouvelles condamnations.

Un système automatique réduirait les temps d'attente et les obstacles auxquels on fait face pour commencer sa vie et réintégrer la société. Les obstacles nés de ce système perpétuent les conditions susceptibles de mener à la criminalisation elle-même, ce qui touche de façon disproportionnée les collectivités noires.

Nous devons considérer que, lorsqu'une personne a un casier judiciaire et qu'elle doit vivre avec les conséquences pendant des années, ce n'est pas seulement cette personne qui en souffre, mais aussi sa famille et sa collectivité. Telle est la nature de la discrimination systémique; ses effets se font sentir dans toute la société.

Rien ne prouve que l'existence d'un casier judiciaire réduirait la récidive ou accroîtrait la sécurité publique. On ne peut pas dire, sur la foi d'un vieux casier, si une personne est plus susceptible de commettre un acte de violence plus tard. Après quelques années — beaucoup moins que les 10 ans imposés par le système actuel —, la personne qui a un casier judiciaire ne risque pas plus d'avoir des démêlés avec la justice que si elle n'avait pas de casier judiciaire.

Ce que nous savons, par contre, c'est qu'un casier judiciaire peut bloquer l'accès à l'éducation, à l'emploi et au logement, et que ces obstacles financiers et sociaux perpétuent les impacts du racisme systémique contre les Noirs, qui peut mener à la criminalisation dès le départ. Merci de votre temps.

Le président : Merci, madame Salih. J'invite maintenant Rachel Fayter à prendre la parole.

Rachel Fayter, doctorante, à titre personnel : Bonjour, honorables sénateurs. Merci de m'avoir invitée. Je m'appelle Rachel Fayter. Je suis doctorante en criminologie. Je suis aussi une femme criminalisée qui a purgé une peine de cinq ans dans une prison fédérale. Un processus automatique d'expiration du casier judiciaire permettrait de soutenir et de renforcer ma capacité de continuer à contribuer activement à la société en réduisant les obstacles à l'inclusion dans la collectivité.

I was released from prison in 2017. The stigma of incarceration and having a criminal record, along with constant criminal record checks, has impeded my community re-entry. I did not have a criminal record prior to this conviction, and I was very fortunate to have a strong social support network, along with a master's degree in psychology and 10 years of social work experience, all of which are extremely rare for people leaving prison. Despite these assets, I was unable to find work in my field after sending out over 100 resumés and having dozens of interviews. After several months, I was forced to work two minimum-wage, part-time jobs, selling burritos during the day and stocking grocery store shelves overnight. This was difficult on my physical and mental health.

Even after successfully completing my sentence and parole without any violations, I have continued to face barriers accessing housing, employment and travelling outside of Canada. In Ottawa and many other cities across the country, landlords and building management companies ask for a criminal record check to obtain housing. Although I was a PhD student and doing well in the community, it was extremely difficult to find an apartment, and I had to ask my professors for letters of reference to support me in accessing housing.

As an academic and social justice advocate, I frequently must travel for research, conferences, workshops and other events in Canada and internationally. However, I am not able to enter the United States, along with several other countries, due to my record.

Having a criminal record has also made me vulnerable to police harassment. I've had police pull me over for no reason after they run my plates other than to check if I'm doing anything illegal. Due to my research and advocacy, I am frequently in contact with other former prisoners, some of whom are struggling with poverty, homelessness, mental illness, addictions and ongoing criminalization. Having a criminal record has resulted in police following me after meeting with other criminalized people who were under investigation. I've been violently assaulted and threatened by police in the past, so I experience a lot of anxiety and am re-traumatized when this happens.

The current criminal record suspension process is extremely cumbersome, time-consuming, re-traumatizing and expensive, even with the reduced government fee of \$50, making this inaccessible to most criminalized people.

The penal system sets us up for failure and creates a cycle of criminalization that is difficult to escape from. Without access to housing, employment, education and barriers to obtaining health

Je suis sortie de prison en 2017. La stigmatisation de l'incarcération et le fait d'avoir un casier judiciaire, ainsi que les vérifications constantes du casier judiciaire, ont compliqué ma réinsertion dans la collectivité. Je n'avais pas de casier judiciaire avant cette condamnation, et j'ai eu la chance d'avoir un solide réseau de soutien social, ainsi qu'une maîtrise en psychologie et 10 ans d'expérience en travail social, ce qui est extrêmement rare pour qui sort de prison. Malgré ces atouts, je n'ai pas pu trouver de travail dans mon domaine, après avoir envoyé plus de 100 curriculum vitæ et m'être prêtée à des dizaines d'entrevues. Après plusieurs mois, j'ai été obligée de prendre deux emplois à temps partiel au salaire minimum, le premier pour vendre des burritos le jour et le second pour remplir les tablettes d'une épicerie la nuit. Cela a été pénible pour ma santé physique et mentale.

Même après avoir purgé ma peine et obtenu une libération conditionnelle en respectant toutes les conditions, j'ai continué de me heurter à des obstacles pour accéder à un logement et à un emploi et pour voyager à l'extérieur du Canada. À Ottawa, comme dans bien d'autres villes du pays, les propriétaires et les sociétés de gestion immobilière exigent une vérification du casier judiciaire avant de consentir un bail. Même si j'étais doctorante et me tirais bien d'affaire dans la collectivité, j'ai eu une difficulté extrême à me trouver un appartement, et j'ai dû demander à mes professeurs des lettres de recommandation pour m'aider à obtenir un logement.

En tant que porte-parole du milieu universitaire et de la justice sociale, je dois souvent voyager pour des recherches, des conférences, des ateliers et d'autres activités, au Canada et à l'étranger. Mais je ne peux pas entrer aux États-Unis, et dans plusieurs autres pays, à cause de mon casier judiciaire.

Mon casier judiciaire m'a également rendue vulnérable au harcèlement policier. La police m'a interceptée après un contrôle de ma plaque d'immatriculation, sans autre raison que de vérifier si je faisais quelque chose d'illégal. Par mes recherches et mes activités de défense des droits, je suis souvent en contact avec d'autres anciens détenus, dont certains connaissent la pauvreté, l'itinérance, la maladie mentale, la toxicomanie et la criminalisation continue. Mon casier judiciaire m'a valu d'être suivie par la police après avoir rencontré d'autres personnes criminalisées qui faisaient l'objet d'une enquête. J'ai déjà été agressée et menacée par la police, de sorte que j'éprouve beaucoup d'anxiété et suis toujours traumatisée lorsque cela se produit.

Le processus actuel de suspension du casier judiciaire est extrêmement lourd, long, traumatisant et coûteux, même avec les frais gouvernementaux réduits de 50 \$, ce qui le rend inaccessible à la plupart des personnes criminalisées.

Le système pénal nous condamne à l'échec et crée un cycle de criminalisation dont il est difficile de sortir. Le manque d'accès à un logement, à un emploi et à l'éducation, et les obstacles à

care and mental health or addiction treatment, people are forced to break the law sometimes to survive, engage in unhealthy, abusive relationships or return to jail for food, clothing and shelter. This cycle of criminalization costs taxpayers billions of dollars a year that could be better spent on building healthy, well-resourced communities, which would reduce incidents of law breaking. It also excludes the most marginalized people in society, which is a shame in a country that espouses values of equity, diversity and inclusion.

These punitive policies and practices do not contribute to public safety. Am I not considered a member of the public? The Canadian government is supposed to ensure Canada is a just and law-abiding society, with an accessible, efficient and fair system of justice. However, the current punitive legal system imprisons already marginalized and disadvantaged populations, destroys lives and kills people. I lost everything when I was incarcerated and saw people die inside prison and on parole due to systemic violence. I may be successful now, but I am an outlier. I constantly feel vulnerable and am still healing from the trauma of imprisonment. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Fayter.

[Translation]

Senator Boisvenu: I thank our witnesses. My question is for Ms. Fayter. You said you were incarcerated for five years. What crime did you commit back then?

[English]

Ms. Fayter: Yes. I was incarcerated for drug trafficking.

[Translation]

Senator Boisvenu: I see. The bill before us makes no distinction, when it comes to the erasure or disappearance of criminal records, between offenders who have committed rather minor offences and those who represent a high risk to society. I'm thinking, among others, of sex offenders.

Does your opinion mean that prolific sex offenders should be treated the same way as an offender who has committed minor offences?

[English]

Ms. Fayter: Thank you for your question. First of all, these violent convictions represent a very small proportion of criminal convictions. I don't think a legal system should be designed based around these rare examples. Sexual violence, as well as murder, is commonly linked to intergenerational trauma, living

l'obtention de soins de santé, et de soins de santé mentale ou de traitement de la toxicomanie, forcent parfois les gens à enfreindre la loi pour survivre, à s'engager dans des relations malsaines et abusives ou à retourner en prison pour obtenir de la nourriture, des vêtements et un abri. Ce cycle de criminalisation coûte aux contribuables des milliards de dollars par année qui pourraient être mieux dépensés pour bâtir des collectivités saines et bien dotées en ressources, ce qui réduirait le nombre d'infractions à la loi. Il exclut également les personnes les plus marginalisées de la société, ce qui est une honte dans un pays qui prône des valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion.

Ces politiques et pratiques punitives ne contribuent pas à la sécurité publique. Ne suis-je pas considérée comme un membre du public? Le gouvernement canadien est censé veiller à ce que le Canada soit une société juste et respectueuse des lois, dotée d'un système de justice accessible, efficace et équitable. Cependant, le système juridique punitif actuel emprisonne des populations déjà marginalisées et défavorisées, détruit des vies et tue des gens. J'ai tout perdu lorsque j'étais incarcérée et j'ai vu des gens mourir en prison et en libération conditionnelle à cause de la violence systémique. J'ai peut-être maintenant réussi à m'en sortir, mais je suis une exception. Je me sens constamment vulnérable et je me remets encore du traumatisme de l'emprisonnement. Merci.

Le président : Merci, madame Fayter.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Merci à nos témoins. Ma question est pour Mme Fayter. Vous avez dit avoir été incarcérée pendant cinq ans. Quel crime aviez-vous commis à ce moment-là?

[Traduction]

Mme Fayter : Oui. J'ai été incarcérée pour trafic de drogue.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : D'accord. Le projet de loi qui est devant nous ne fait pas de distinction, lorsqu'il y aura effacement ou disparition du dossier criminel, entre les délinquants qui ont commis des délits plutôt mineurs et ceux qui représentent un haut risque pour la société. Je pense, entre autres, aux délinquants sexuels.

Est-ce que votre opinion fait en sorte que les délinquants sexuels multirécidivistes devraient être traités de la même façon qu'un délinquant qui a commis des délits mineurs?

[Traduction]

Mme Fayter : Je vous remercie de votre question. Tout d'abord, les condamnations pour ces actes de violence représentent une très faible proportion des condamnations pénales. Je ne pense pas qu'un système juridique devrait être conçu en fonction de ces rares exemples. La violence sexuelle,

in unsafe neighbourhoods and systemic or structural violence. We currently live in a society that perpetuates violence against women and gender-diverse people, along with racism and sensationalist media reporting.

[Translation]

Senator Boisvenu: I'll go back to my question. You say that sexual assaults are a minority, but 30% of cases in the courts deal with sexual assaults and 30% deal with domestic violence. In many cases, the accused are repeat offenders.

I'll repeat my question. You're a woman, you live in a neighbourhood. Would you feel safe if the system ensured that all criminals, regardless of the seriousness of the crimes committed — I'm thinking, among others, of sexual predators — were released from prison and that, a few years later, their record disappeared completely from the police radar? Would you, as a woman, feel safe?

[English]

Ms. Fayter: I don't condone sexual assault in any way. I am a victim of domestic violence and many years of abuse. In my experience, when there were police interventions, it made me more susceptible to violence because the person wasn't necessarily taken into custody or they became angry. When I was incarcerated, I saw many women in prison who were being sexually assaulted by guards. I know people who have been sexually assaulted by police as well. I think there are other things we can do to keep people safe in these situations.

[Translation]

Senator Boisvenu: You haven't quite answered my question.

What I mean is that the current bill makes no distinction between a record that would be completely erased — because you have to understand that a record that disappears is a record about which the police no longer have any information.

So, I'll say it again. You live in a neighbourhood, and very dangerous sexual predators are released — as some of them get out of prison and are still very dangerous. Are you in favour of this bill making a distinction between an automatic pardon for a minor offender and an automatic pardon for someone who is dangerous when released?

de même que le meurtre, sont souvent liés à un traumatisme intergénérationnel, au fait de vivre dans des quartiers non sécuritaires, et à la violence systémique ou structurelle. Nous vivons actuellement dans une société qui perpétue la violence faite aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre, ainsi que le racisme et le sensationnalisme des médias.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je vais reprendre ma question. Vous dites que les agressions sexuelles sont une minorité, mais 30 % des causes dans les palais de justice traitent d'agressions sexuelles et 30 % traitent de violence conjugale. Dans plusieurs cas, les accusés sont des multirécidivistes.

Je répète ma question : vous êtes une femme, vous habitez dans un quartier. Vous sentiriez-vous en sécurité si le système faisait en sorte que tous les criminels, peu importe la gravité des crimes commis — je pense, entre autres, aux prédateurs sexuels —, sortaient de prison et que quelques années plus tard, leur dossier disparaissait complètement du radar des policiers? Est-ce que, comme femme, vous vous sentiriez en sécurité?

[Traduction]

Mme Fayter : Je n'approuve aucunement les agressions sexuelles. J'ai été victime de violence familiale et de nombreuses années d'abus. Dans mon propre cas, lorsque la police est intervenue, cela m'a exposée davantage à la violence parce que l'agresseur n'a pas nécessairement été arrêté ou parce que cela l'a mis en colère. Quand j'étais incarcérée, j'ai vu beaucoup de femmes en prison qui étaient agressées sexuellement par des gardiens. Je connais aussi des gens qui ont été agressés sexuellement par la police. Je pense qu'il y a d'autres choses que nous pouvons faire pour assurer la sécurité des gens dans ces situations.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Vous n'avez pas tout à fait répondu à ma question.

Ce que je veux dire, c'est que le projet de loi actuel ne fait pas de distinction entre un dossier qui serait complètement effacé — car il faut comprendre qu'un dossier qui disparaît, c'est un dossier sur lequel les policiers n'ont plus d'informations.

Donc, je le dis encore, vous habitez dans un quartier, on libère des prédateurs sexuels très dangereux — parce qu'il en a qui sortent de prison et qui sont encore très dangereux. Est-ce que vous êtes pour que ce projet de loi fasse une distinction entre un pardon automatique pour un petit délinquant et un pardon automatique pour quelqu'un qui est dangereux lorsqu'on le libère?

[English]

Ms. Fayter: I'm not sure of the best way to answer this question because there are lots of complicated issues surrounding this. As a woman, I don't feel safe in the community many times as it is.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you.

[English]

Senator Klyne: My first question is for Ms. Fayter. Going back to your criminal record, it's obviously made life difficult trying to reintegrate into society and enjoy some of the privileges of that. You named a number of things, but how does Bill S-212 respond to the issues or elements you've experienced first-hand, and how will it help others that you know of in other circumstances similar to yours?

Ms. Fayter: Having a shorter wait time would certainly assist with accessing housing, employment and, as I said. Also, it would facilitate my research and advocacy work. It's difficult for me to gain access to prisons and jails, to meet with people or meet with people who are on parole. Also, having an automatic record expiry process would make things a lot easier for people.

I'm eligible for a record suspension soon, and I've been looking into the process. Even though I'm a graduate student, it's very complicated and difficult. There are many steps. I will also have to go to police stations and contact courts, and these are places where I don't necessarily feel safe. I recognize that I'm very privileged and there are other people who struggle with literacy, don't have access to technology or don't have money. It's very difficult as it stands right now. There are lots of people who deserve to have access to education. I have several friends with a record who have not been able to enter different university programs because of their record.

Senator Klyne: Thank you.

I have a question for Khaldah Salih. I have a quick question in terms of the stigma of a criminal record jeopardizing the future of marginalized people who seek employment, as we've heard, and those hoping to secure housing, as we've also heard, in their respective communities. From your organization's perspective, can you please comment on how Bill S-212 might improve access to housing and employment for marginalized people with prior convictions?

[Traduction]

Mme Fayter : Je ne suis pas certaine de la meilleure façon de répondre à cette question, parce que cela soulève beaucoup de questions complexes. En tant que femme, je ne me sens pas souvent en sécurité dans la collectivité.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Merci.

[Traduction]

Le sénateur Klyne : Ma première question s'adresse à Mme Fayter. Pour en revenir à votre casier judiciaire, il est évident qu'il vous a causé des difficultés pour réintégrer la société et jouir de certains de ses privilèges. Vous avez mentionné un certain nombre de choses, mais comment le projet de loi S-212 répond-il aux problèmes ou aux éléments que vous avez vécus, et en quoi aidera-t-il d'autres personnes que vous connaissez dans d'autres circonstances semblables aux vôtres?

Mme Fayter : Un temps d'attente plus court faciliterait certainement l'accès au logement, à l'emploi, comme je l'ai dit. De plus, cela faciliterait mon travail de recherche et de défense des droits. Il m'est difficile d'avoir accès aux prisons, de rencontrer des personnes qui sont en liberté conditionnelle. De plus, le fait d'avoir un processus automatique d'expiration des casiers faciliterait beaucoup les choses pour les gens.

Je serai bientôt admissible à une suspension de casier, et j'ai examiné le processus. Même si je suis une étudiante de deuxième cycle, c'est très compliqué et difficile. Il y a de nombreuses étapes. Je vais aussi devoir me rendre dans des postes de police et communiquer avec les tribunaux, et ce sont des endroits où je ne me sens pas nécessairement en sécurité. Je reconnais que je suis très privilégiée et qu'il y a d'autres personnes qui ont de la difficulté à lire et à écrire, qui n'ont pas accès à la technologie ou qui n'ont pas d'argent. À l'heure actuelle, c'est très difficile. Beaucoup de gens méritent d'avoir accès à l'éducation. J'ai plusieurs amis qui ont un casier judiciaire et qui n'ont pas pu s'inscrire à différents programmes universitaires pour cette raison.

Le sénateur Klyne : Merci.

J'ai une question pour Khaldah Salih. J'ai une brève question au sujet de la stigmatisation liée à un casier judiciaire qui met en péril l'avenir des personnes marginalisées qui cherchent un emploi, comme nous l'avons entendu, et de celles qui espèrent obtenir un logement, comme nous l'avons également entendu, dans leurs collectivités respectives. Du point de vue de votre organisation, pouvez-vous nous dire comment le projet de loi S-212 pourrait améliorer l'accès au logement et à l'emploi pour les personnes marginalisées qui ont fait l'objet d'une condamnation?

Ms. Salih: Thank you for your question. Essentially, the stigma of a criminal record, the idea that it would expire with a shorter wait time, the idea that it would also be automatic and that an individual wouldn't have to go through an application process, all of that would make the ability of someone to reintegrate into society and access these things really important.

What we do know from reports about these issues is that Black, racialized and Indigenous people — obviously, our organization focuses on Black communities. We know that Black communities have difficulty in accessing housing, for example, facing discrimination by landlords when trying to rent. That, in addition to the stigma of a criminal record, is something that would increase the discrimination that an individual is facing and limit that reintegration into society. Similarly, in trying to access employment, as was previously mentioned in another meeting by the Canadian Association of Black Lawyers and as has also stated by the Black Legal Action Centre, there are reports that show that a Black individual without a criminal record is less likely to obtain employment than a White individual with a criminal record.

There is discrimination faced by Black people even without criminal records when they are trying to access employment or obtain jobs. The increased stigma of a criminal record again limits access to employment, which, of course, obviously means limiting access to financial freedom, supporting families, all of those things. Obviously, we know that housing, employment and educational opportunities are extremely important.

It is about the fact that a criminal record, coupled with racialization, that intersection is what increases stigma, discrimination and is perpetuated throughout a community, society, and all the individuals a person could be responsible for or tied with. That's the community aspect.

Senator Klyne: I have a short question if I can get a short answer; we have a limited time. Again to Ms. Salih, can you explain how amending Canada's record suspension system offers support to victims of domestic violence and sexual offences?

Ms. Salih: I don't believe I'm an expert on this topic. My work is focused more on racialized people. Perhaps Ms. Fayter might speak to this issue more, but I don't think I can. However, I can put together a statement if that's better and send it to you.

Senator Klyne: Thank you.

Senator Pate: Thank you to all of the witnesses for appearing today. I'm interested in hearing from each of you about what else we could be doing as senators to assist in terms of the integration process and records, as each of you has indicated how records inhibit that, but also the intersections and the extent to which the

Mme Salih : Je vous remercie de votre question. Essentiellement, la stigmatisation liée à un casier judiciaire, l'idée que ce casier expirerait dans un délai plus court, que ce serait également automatique et qu'une personne n'aurait pas à en faire la demande, tout cela renforcerait vraiment la capacité de quelqu'un à réintégrer la société et d'avoir accès à ces choses.

Ce que nous savons des rapports sur ces enjeux, c'est que les Noirs, les personnes racisées et les Autochtones... bien entendu, notre organisation se concentre sur les communautés noires. Nous savons que les communautés noires ont de la difficulté à accéder à un logement, par exemple, parce que les propriétaires font preuve de discrimination lorsqu'ils louent un logement. Cela, en plus de la stigmatisation associée au casier judiciaire, augmente la discrimination à l'égard d'une personne et limite sa réintégration dans la société. De même, quand il s'agit d'obtenir un emploi, comme l'a déjà mentionné la Canadian Association of Black Lawyers et le Black Legal Action Centre lors d'une autre réunion, il y a des rapports montrant qu'un Noir qui n'a pas de casier judiciaire est moins susceptible de se faire embaucher qu'un Blanc qui a un casier judiciaire.

Les Noirs sont victimes de discrimination, même s'ils n'ont pas de casier judiciaire, lorsqu'ils tentent d'obtenir un emploi. Encore une fois, la stigmatisation accrue associée au casier judiciaire limite l'accès à l'emploi, ce qui, bien sûr, limite évidemment l'accès à la liberté financière, la capacité de faire vivre sa famille, toutes ces choses. Évidemment, nous savons que les possibilités de logement, d'emploi et d'éducation sont extrêmement importantes.

L'intersection d'un casier judiciaire et de la racisation est ce qui accroît la stigmatisation et la discrimination et se répercute sur la collectivité, la société et tous ceux dont une personne pourrait être responsable ou à qui elle pourrait être liée. C'est la dimension communautaire.

Le sénateur Klyne : J'ai une brève question à poser si je peux obtenir une réponse brève; notre temps est limité. Encore une fois, madame Salih, pouvez-vous expliquer comment la modification du système canadien de suspension du casier offrirait un soutien aux victimes de violence familiale et d'agressions sexuelles?

Mme Salih : Je ne crois pas être experte en la matière. Mon travail est davantage axé sur les personnes racisées. Mme Fayter pourrait peut-être vous en dire davantage à ce sujet, mais je ne pense pas pouvoir le faire. Cependant, je peux préparer une déclaration, si c'est préférable, et vous l'envoyer.

Le sénateur Klyne : Merci.

La sénatrice Pate : Je remercie tous les témoins de comparaître aujourd'hui. J'aimerais que chacun d'entre vous me dise ce que nous pourrions faire d'autre, en tant que sénateurs, à propos du processus d'intégration et des casiers judiciaires, étant donné que chacun d'entre vous a indiqué à quel point les casiers

presumption that the knowledge of a record actually keeps people safe. We know that, as Senator Boisvenu pointed out, many cases of sexual assault are never even reported to police. The presumption that knowing about a record will somehow keep us safer is something that I know some of you have done work on. If each of you would be comfortable speaking to that, that would be great.

Mr. Bawwab: From my experience in having a criminal record, I've been trying to apply for meaningful and gainful employment for a decade now. I've been rejected by many. After conducting many interviews, the simple background check question inhibits me from obtaining meaningful and gainful employment. Prior to my conviction, I graduated with a degree from the University of Toronto with a double major in history and political science, and I was unable to apply myself to my degree and gain meaningful employment in my field. I was restricted from many opportunities due to having a simple criminal background check conducted on me. Even the simplest jobs outside of my field — the only positions I was able to obtain were labour-intensive and there was no application of my academic progress.

In my opinion, it doesn't keep people safe. For anyone doing a criminal background, it's just discriminatory, rather than keeping people safe — especially if the conviction is unrelated to the job and what it entails.

Ms. Salih: Thank you, senator, for the question. I echo a lot of what Mr. Bawwab said. I also want to add that essentially it is during the process of sentencing when it is determined what “punishment” an individual is supposed to experience due to their conviction. The process of a criminal record increases that criminalization and the impact on an individual.

It has been shown throughout these meetings — and also through my colleagues here — that it is really about the stigma of a criminal record, the idea that society feels safe, rather than whether this will actually lead to safety.

What others have also shown is that this increases the likelihood that an individual might, for example, engage in criminal activity if they are unable to find meaningful employment or safe housing, and the impacts of being financially precarious because of this. There is also the risk that an individual could engage further in criminalization, and that has an impact on public safety. Rather, the idea that individuals feel safe when, as Mr. Bawwab said, the job doesn't have to do with that, then that's not the case. Thank you.

Ms. Fayter: I don't have anything to add to what the other two witnesses shared. I would have said the exact same thing and I agree with what both of them have said.

entravent ce processus, mais aussi les intersections et la mesure dans laquelle la connaissance d'un casier assure réellement la sécurité des gens. Nous savons que, comme le sénateur Boisvenu l'a souligné, de nombreux cas d'agression sexuelle ne sont même pas signalés à la police. Je sais que certains d'entre vous se sont penchés sur la présomption selon laquelle le fait d'avoir connaissance d'un casier nous protégera. Si chacun d'entre vous se sentait à l'aise pour en parler, ce serait formidable.

M. Bawwab : En raison de mon casier judiciaire, j'essaie de postuler un emploi intéressant et rémunérateur depuis maintenant une décennie. Ma candidature a souvent été rejetée. Après avoir passé de nombreuses entrevues, la vérification du casier judiciaire suffit à m'empêcher d'obtenir un emploi intéressant et rémunérateur. Avant ma condamnation, j'avais obtenu un diplôme de l'Université de Toronto avec une double spécialisation en histoire et en sciences politiques, mais j'ai été incapable de postuler et d'obtenir un emploi intéressant dans mon domaine. J'ai été privé de nombreuses opportunités parce que j'ai fait l'objet d'une simple vérification de mon casier judiciaire. Même les emplois les plus simples à l'extérieur de mon domaine — les seuls que j'ai pu obtenir étaient des emplois manuels et n'avaient rien à voir avec mes études universitaires.

À mon avis, cela n'assure pas la sécurité des gens. C'est simplement discriminatoire pour quiconque fait l'objet d'une vérification du casier judiciaire, au lieu d'assurer la sécurité des gens, surtout si la condamnation n'est pas liée à l'emploi et à ce qu'il implique.

Mme Salih : Je vous remercie, sénatrice, de votre question. Je me fais l'écho d'une bonne partie des propos de M. Bawwab. J'aimerais également ajouter que c'est essentiellement au cours du processus de détermination de la peine qu'on détermine la « punition » qu'une personne est censée subir en raison de sa condamnation. Le processus du casier judiciaire accroît la criminalisation et les répercussions sur la personne.

Il a été démontré tout au long de ces réunions — et aussi par l'entremise de mes collègues ici présents — qu'il s'agit vraiment de la stigmatisation liée au casier judiciaire, de l'idée que la société se sent en sécurité, plutôt que de savoir si cela mènera réellement à la sécurité.

Ce que d'autres ont également démontré, c'est que cela augmente la probabilité qu'une personne puisse, par exemple, se livrer à des activités criminelles si elle est incapable de trouver un emploi valorisant ou un logement sûr, et les conséquences de la précarité financière qui en découle. Il y a aussi le risque qu'une personne s'engage davantage dans la criminalisation, ce qui a un impact sur la sécurité publique. L'idée que les gens vont se sentir en sécurité lorsque, comme l'a dit M. Bawwab, cela n'a rien à voir avec l'emploi en question, ne tient pas. Merci.

Mme Fayter : Je n'ai rien à ajouter à ce que les deux autres témoins ont dit. J'aurais dit exactement la même chose et je suis d'accord avec ce qu'ils ont dit tous les deux.

Senator Pate: This question is for Ms. Fayter. Congratulations on the ongoing work you're doing.

Would it surprise you to hear that I frequently hear from folks I've known for years that their inability to get work means they are often driven back into poverty; that, sometimes, is the only jobs they can get, if they can't get labour jobs — as we have already heard from Mr. Bawwab — they end up doing things that could cause them to be further traumatized, whether that's engaging in stripping, sex work and other areas where often they feel the need to anaesthetize themselves to deal with the past trauma that is invoked by that.

Would that surprise you? Is that something that you know of other folks who have been faced with those kinds of options? Any of the rest of you might want to speak to that as well, but I'll start with Ms. Fayter.

Ms. Fayter: Thank you for your question, Senator Pate. I would agree with that. From my experience, that does not surprise me. The current system and having a criminal record, as we've heard, promotes stigma and discrimination and excludes people from society. People are out on the streets because they cannot find housing. They are frustrated because they cannot access education. They're not able to obtain regular, meaningful employment. I know of many people who have been forced into sex work, including stripping. Sometimes people have mental health crises or are struggling with addictions or might end up in unhealthy relationships, as I said earlier. Some people might get into drug trafficking or stealing in order to survive, feed their family, have shelter and that sort of thing.

Mr. Bawwab: I would echo some of the suggestions that Rachel Fayter proposed.

A lot of people end up having to engage in criminal activities because they can't attain any form of employment. Even in the environments where they are employed, there could be negative influences. They could have mental health issues or be facing addiction issues. That spirals them into a vicious cycle of recriminalization and further interactions with the law. Access to record expiry would alleviate the need or inclination towards reoffending in general.

Senator Clement: Good morning to you all. I want to make a disclosure statement. I am a proud legal clinic lawyer and have been for the past 32 years. I remain connected to the Roy McMurtry Legal Clinic in Cornwall. I wanted to state that publicly because I may be in conversation with Ms. Salih on these questions.

La sénatrice Pate : Ma question s'adresse à Mme Fayter. Félicitations pour le travail continu que vous faites.

Seriez-vous surprise d'apprendre que j'entends souvent des personnes que je connais depuis des années dire que leur incapacité à trouver du travail les fait souvent retomber dans la pauvreté; que, parfois, ce sont les seuls emplois qu'elles peuvent obtenir. Si elles ne peuvent pas obtenir un emploi — comme nous l'a déjà dit M. Bawwab —, elles finissent par faire des choses qui pourraient les traumatiser davantage, qu'il s'agisse du strip-tease, de la prostitution, ou dans d'autres domaines où elles ressentent souvent le besoin de s'anesthésier pour faire face au traumatisme passé qui en découle.

Cela vous surprend-il? Connaissez-vous d'autres personnes qui ont été confrontées à ce genre de choix? N'importe lequel d'entre vous voudra peut-être en parler également, mais je vais commencer par Mme Fayter.

Mme Fayter : Je vous remercie de votre question, sénatrice Pate. Je suis d'accord. D'après mon expérience, cela ne me surprend pas. Le système actuel et le fait d'avoir un casier judiciaire, comme nous l'avons entendu, favorisent la stigmatisation et la discrimination et excluent les gens de la société. Des gens sont dans la rue parce qu'ils ne peuvent pas trouver de logement. Ils sont frustrés parce qu'ils n'ont pas accès à l'éducation. Ils ne sont pas en mesure d'obtenir un emploi régulier et intéressant. Je connais de nombreuses personnes qui ont été forcées de se prostituer, ou de faire du strip-tease. Parfois, les gens vivent des crises de santé mentale, sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie ou risquent de se retrouver dans des relations malsaines, comme je l'ai dit plus tôt. Certaines personnes pourraient se lancer dans le trafic de drogue ou le vol pour survivre, nourrir leur famille, avoir un abri et ce genre de choses.

M. Bawwab : J'abonde dans le même sens que Rachel Fayter.

Beaucoup de gens finissent par se livrer à des activités criminelles parce qu'ils ne peuvent obtenir aucune forme d'emploi. Même dans les milieux où ils travaillent, il pourrait y avoir des influences négatives. Ils pourraient avoir des problèmes de santé mentale ou être aux prises avec des problèmes de toxicomanie. Cela les entraîne dans un cercle vicieux de récidive et d'autres interactions avec la loi. L'accès à l'expiration du casier judiciaire atténuerait le besoin ou la tendance à la récidive en général.

La sénatrice Clement : Bonjour à tous. Je désire faire une déclaration. Je suis une fière avocate de clinique juridique depuis 32 ans. Je demeure en contact avec la clinique juridique Roy McMurtry à Cornwall. Je tenais à le dire publiquement parce que je pourrais discuter de ces questions avec Mme Salih.

I also want to acknowledge the fact that you spoke from a lived experience place here. In this committee, we often have witnesses who do that and it's very powerful. I get chills every time. I want to express gratitude to you for that and acknowledge that this comes with a personal cost. Thank you for your courage.

All of you spoke in favour of an automatic records expiry process. Healthy community participation is the key to a healthy life as a human, and you all made that point very compellingly.

I want to ask you specifically about the Parole Board and whether you feel that the Parole Board is the right body to administer an effective record expiry process. The Parole Board has a very specific function. Do you think they should be the ones to do this? I would like all of your comments on that.

Also maybe turn your minds to your thoughts about whether the RCMP would be able to do this process because they are record holders and have experience with that. If you could comment on those things, I would appreciate it.

Mr. Bawwab: I find that it's problematic for the Parole Board of Canada to be involved in this process due to the fact that they offer certain discriminatory policies in the application process itself. Putting the onus on the ex-offender to initiate why they would benefit from a pardon is one major obstacle.

Everyone knows the systemic barriers — lack of employment, housing, opportunity, ability to volunteer and to travel to certain places outside of Canada, such as the United States.

Also, there is an element of the application process called the “good conduct” clause where, if you've had any police contact — even driving offences are included in this. If you have unpaid parking tickets, they can refuse you a pardon based on that alone. Further police contact is something that happens to marginalized communities, and the mentally ill especially, as well as racialized minorities. This is very common in these communities. They are over-policed and targeted.

Someone who is not of sound mind may have an interaction with the law that may result in either a discharge due to their mental health state at the time or a complete withdrawal of charges, and this could be during the waiting period. What contributes to the vicious cycle of further interaction with the police for someone who is already a vulnerable person with a mental health condition would be the fact that they may experience symptoms of their mental illness due to being traumatized by the inability to get access to employment and

Je tiens également à souligner que vous nous avez parlé en vous appuyant sur votre expérience vécue. Dans ce comité, nous avons souvent des témoins qui le font et c'est très puissant. J'ai des frissons chaque fois. Je tiens à vous en remercier et à reconnaître que cela a un coût personnel. Merci de votre courage.

Vous avez tous parlé en faveur d'un processus automatique d'expiration des casiers judiciaires. La participation saine à la collectivité est la clé d'une vie saine en tant qu'être humain, et vous l'avez tous souligné de façon très convaincante.

J'aimerais vous poser une question précise au sujet de la Commission des libérations conditionnelles et vous demander si vous estimez qu'elle est l'organisme approprié pour administrer un processus efficace d'expiration des casiers. La Commission des libérations conditionnelles a une fonction très précise. Pensez-vous que c'est elle qui devrait le faire? J'aimerais entendre tous vos commentaires à ce sujet.

Vous pourriez peut-être aussi nous dire si vous pensez que la GRC serait en mesure de mener ce processus parce qu'elle détient les casiers et qu'elle a de l'expérience dans ce domaine. Si vous pouviez aborder ces questions, je vous en serais reconnaissante.

M. Bawwab : Je trouve problématique que la Commission des libérations conditionnelles du Canada participe à ce processus parce qu'elle a certaines politiques discriminatoires en ce qui concerne le processus de demande comme tel. L'un des principaux obstacles, c'est qu'il incombe à l'ex-délinquant d'expliquer pourquoi il bénéficierait d'un pardon.

Tout le monde connaît les obstacles systémiques — le manque d'emplois, de logements, d'opportunités, de possibilités de bénévolat et de déplacements à l'extérieur du Canada, par exemple aux États-Unis.

De plus, il y a un élément du processus de demande appelé la clause de « bonne conduite » qui prévoit que si vous avez eu des contacts avec la police — même les infractions au code de la route sont incluses. Si vous avez des contraventions de stationnement impayées, on peut vous refuser un pardon pour cette seule raison. Les contacts avec la police sont le lot des communautés marginalisées, des personnes atteintes de maladie mentale en particulier, ainsi que des minorités raciales. C'est très courant dans ces communautés. Elles sont trop surveillées et ciblées.

Une personne qui n'est pas saine d'esprit peut avoir une interaction avec la loi qui peut entraîner soit une libération en raison de son état de santé mentale à ce moment-là, soit un retrait complet des accusations, et ce, pendant la période d'attente. Ce qui contribue au cercle vicieux de l'interaction avec la police pour une personne qui est déjà vulnérable et qui a un problème de santé mentale, c'est le fait qu'elle peut présenter des symptômes de sa maladie mentale parce qu'elle est traumatisée par l'incapacité d'accéder à un emploi et de réintégrer la société

reintegrate into society and, as you said, have a healthy relationship in society.

On top of that, especially during the pandemic there was a lack of resources for the mentally ill, so you find a lot of them having interactions with the law after their conviction. It is spiralling out of control.

Bill S-212 offers a remedy for this by taking the Parole Board out of the equation because of how judgmental they could be, and having further interactions with the law that were withdrawn, meaning there are no new convictions. That should be the only way to determine whether a pardon is not administered in these cases. That's something I firmly stand by as part of the Fresh Start Coalition and from my personal lived experience.

Ms. Salih: Thank you, senator, for the question. I don't want to repeat a lot of what Mr. Bawwab said. The only thing I want to add is looking at the aspect of experiences of Black and racialized communities. The current system requires an increased interaction with these criminal justice institutions, and, aside from potentially being retraumatizing, there's already increased surveillance of Black communities, racialized communities, people that live in poverty and people with mental illness. Having a system that increases that interaction with these institutions and those aspects of surveillance is extremely harmful, perpetuates discrimination and is an aspect of why certain communities are more likely to be criminalized as opposed to other communities. An automatic system and limiting interaction with these institutions is important and key.

Ms. Fayter: I don't believe the Parole Board is a good way to look at record expiry because, as my colleagues said, they are discriminatory. Also, there is not much diversity among Parole Board members. Most of them are White, and a lot of them are ex-police or people who have worked in the system.

On that point, the RCMP also would not be a good venue. If there had to be some kind of a committee that did decide on this topic, I think it should be a diverse group of people, different stakeholders that have different areas outside the criminal justice system.

[Translation]

Senator Dupuis: I thank the three witnesses.

For my first question, I'd like to go back to what Rachel Fayter said. I also invite other witnesses to add comments afterwards.

et, comme vous l'avez dit, d'avoir une relation saine dans la société.

De plus, surtout pendant la pandémie, il y avait un manque de ressources pour les personnes souffrant d'une maladie mentale, alors vous constatez que bon nombre d'entre elles ont des démêlés avec la justice après leur condamnation. C'est en train de devenir incontrôlable.

Le projet de loi S-212 offre une solution à ce problème en retirant la Commission des libérations conditionnelles de l'équation en raison de ses a priori et en retirant les autres interactions avec la loi, s'il n'y a pas de nouvelles condamnations. Ce devrait être la seule façon de décider s'il y a lieu de ne pas accorder un pardon dans ces cas-là. C'est une chose à laquelle je tiens fermement en tant que membre de la Coalition Nouveau départ et d'après mon expérience personnelle.

Mme Salih : Je vous remercie, sénatrice, de votre question. Je ne vais pas répéter ce que M. Bawwab a dit. La seule chose que je voudrais ajouter, c'est qu'il faut examiner ce que vivent les communautés noires et racisées. Le système actuel exige une interaction accrue avec les institutions de justice pénale et, en plus du fait que cela puisse être de nouveau traumatisant, il y a déjà une surveillance accrue des communautés noires, des communautés racisées, des personnes qui vivent dans la pauvreté et des personnes atteintes de maladie mentale. Un système qui accroît l'interaction avec ces institutions et ces aspects de la surveillance est extrêmement nuisible, perpétue la discrimination et explique en partie pourquoi certaines communautés sont plus susceptibles d'être criminalisées que d'autres. Un système automatique et la limitation de l'interaction avec ces institutions sont importants et essentiels.

Mme Fayter : Je ne crois pas que la Commission des libérations conditionnelles soit le bon endroit pour considérer l'expiration du casier judiciaire parce que, comme mes collègues l'ont dit, elle a des politiques discriminatoires. De plus, il n'y a pas beaucoup de diversité parmi ses membres. La plupart d'entre eux sont des Blancs, et un bon nombre sont d'anciens policiers ou des gens qui ont travaillé dans le système.

À ce sujet, la GRC ne serait pas non plus un bon endroit. S'il devait y avoir une sorte de comité qui déciderait en la matière, je pense qu'il devrait s'agir d'un groupe diversifié de personnes, d'intervenants différents dans des domaines différents à l'extérieur du système de justice pénale.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Merci aux trois témoins.

Pour ma première question, je voudrais revenir à ce que Rachel Fayter a dit. J'invite aussi les autres témoins à ajouter des commentaires par la suite.

Should we set up a system where people outside criminal justice or the police would manage the issue of criminal records? You've answered that question.

However, I'd like to come back to what you said. I was quite struck by the expression you used when you described yourself as an outlier. I'd like to understand, and maybe you can explain it to us: How do you evaluate the way the person you were — whom you describe as an outlier — managed to make her way, after five years in prison, back into society, to find a job and be accepted at university?

I'd like to better understand to what you attribute the fact that, in the end, you managed to be accepted into a PhD program, for example. I don't know your background in academia, which isn't known for being an easy environment either.

Would you be willing to be a little more specific about what you think has gotten you through, so far?

[English]

Ms. Fayter: Thank you for your question. In my experience, what really helped me to succeed was being able to access education while I was in prison through a program called Walls to Bridges that brings university professors and students into the prison to learn together with other incarcerated people. Before that program, I thought my academic career was over, that my life was basically over, but I was able to meet people who respected me as a person and supported me. I actually met my current doctoral supervisor through that program and was corresponding with her while I was incarcerated. I had people in university who were able to support me when I was released along with some other people in the Walls to Bridges community who provided a lot of social support and care, and that is an extremely rare thing for most criminalized people.

[Translation]

Senator Dupuis: Mr. Bawwab, can I ask you the same question?

[English]

Mr. Bawwab: In my experience, I finished my degree just prior to my mental health crisis, which may have been related to the stressors of the final year of university. When the crisis spiralled out of control, I was criminalized in the system. During my stay inside, I was in a manic state, which means I was not of sound mind, and the decisions I made to plead out led to a conviction; whereas if I was in the right state of mind, I may have had a fighting chance to overturn the charge, given the fact

Est-ce qu'on devrait établir un système où ce sont des gens qui sont en dehors de la justice criminelle ou de la police qui gèreraient la question des casiers judiciaires? Vous avez répondu à cette question-là.

Toutefois, j'aimerais revenir à ce que vous avez dit. J'ai été assez frappée par l'expression que vous avez utilisée lorsque vous vous êtes présentée comme une *outlier*. J'aimerais comprendre et peut-être que vous pourrez nous l'expliquer : comment évaluez-vous la façon dont la personne que vous étiez — que vous décrivez comme une *outlier* —, a réussi à faire son chemin, après cinq ans de prison, à revenir dans la société, à trouver un travail et à être acceptée à l'université?

J'aimerais mieux comprendre ce à quoi vous attribuez le fait que, en fin compte, vous avez réussi à être acceptée dans un programme de doctorat, par exemple. Je ne connais pas votre parcours dans le milieu universitaire, qui n'est pas reconnu pour être un milieu facile non plus.

Accepteriez-vous d'être un peu plus précise sur ce qui, à votre avis, vous a permis de passer à travers, jusqu'ici?

[Traduction]

Mme Fayter : Je vous remercie de votre question. D'après mon expérience, ce qui m'a vraiment aidée à réussir, c'est d'avoir accès à l'éducation pendant que j'étais en prison grâce à un programme appelé Walls to Bridges, qui fait venir des professeurs d'université et des étudiants dans la prison pour apprendre ensemble avec d'autres personnes incarcérées. Avant ce programme, je pensais que ma carrière universitaire était terminée, que ma vie était pratiquement finie, mais j'ai pu rencontrer des personnes qui me respectaient et m'appuyaient. En fait, j'ai rencontré ma directrice de thèse actuelle dans le cadre de ce programme et j'ai correspondu avec elle pendant mon incarcération. À l'université, des gens ont été en mesure de m'aider lorsque j'ai été libérée, et d'autres personnes de la communauté Walls to Bridges m'ont apporté beaucoup de soutien social et d'assistance, ce qui est extrêmement rare pour la plupart des personnes criminalisées.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Monsieur Bawwab, puis-je vous poser la même question?

[Traduction]

M. Bawwab : En ce qui me concerne, j'ai terminé mon diplôme juste avant ma crise de santé mentale, qui était peut-être liée aux facteurs de stress de la dernière année d'université. Lorsque la crise a dégénéré, j'ai été criminalisé dans le système. Pendant mon incarcération, j'étais dans un état maniaque, ce qui signifie que je n'étais pas sain d'esprit, et la décision que j'ai prise de plaider a mené à ma condamnation. Si j'avais été dans le bon état d'esprit, j'aurais peut-être eu une chance de renverser

that I have evidence to suggest that I was under the influence of mental illness at the time of the conviction.

Once you graduate, and you have the hindrance of a criminal record, you can't apply yourself in society. You can't reintegrate. Having a 10-year-plus wait period leaves you in a destitute state.

I have had further experiences of mental health issues due to my inability to access gainful employment and supports. I have had housing issues; I've faced homelessness; and, I've been hospitalized. And this is all attributed to my inability to reintegrate into society due to the systemic barrier of a criminal record according to the current system.

I believe that Bill S-212 will finally give me a chance with a reduced wait time. The requirement that there be no new convictions versus having any interactions with the law would inhibit you under the current regime of receiving a pardon. Having no ability to reintegrate into society leaves you in a traumatized state and leaves you facing these barriers alone without supports.

The Chair: Thank you.

Senator D. Patterson: I would like to thank the witnesses and echo what Senator Clement said; that sharing your personal experiences with us is appreciated and respected.

I want to say that I am supportive of the bill. I come from a region with the highest majority of Indigenous people in the country by far. Whether it's over-policing, as some would say, or the pervasive intergenerational trauma from residential schools, we have a very high proportion of citizens who have criminal records. They, in fact, are such a barrier to employment, for example, that whether someone has a criminal record or not is often overlooked by employers because otherwise they wouldn't be able to find candidates. I'm very familiar with the issue.

I'm curious about one thing. Ms. Fayter and others have outlined how extensive these requests for criminal record checks are in their experience with respect to housing, education, employment. I know the bill is not about this but I wonder if you have any comments about whether there is justification for asking for criminal records in all these areas you have mentioned — housing, employment, education. Do you accept there may be valid reasons for asking for criminal records by such institutions? Maybe I could ask Ms. Fayter and Mr. Bawwab in particular if you are willing to make a comment on that.

l'accusation, étant donné que j'ai la preuve que j'étais sous l'influence d'une maladie mentale au moment de ma condamnation.

Une fois que vous avez obtenu votre diplôme et que vous avez un casier judiciaire, vous ne pouvez pas vous intégrer dans la société. Vous ne pouvez pas la réintégrer. Une période d'attente de plus de 10 ans vous laisse complètement démuné.

J'ai eu d'autres problèmes de santé mentale en raison de mon incapacité à obtenir un emploi rémunérateur et du soutien. J'ai eu des problèmes de logement, j'ai fait face à l'itinérance et j'ai été hospitalisé. Tout cela est attribuable à mon incapacité de réintégrer la société en raison de l'obstacle systémique que constitue un casier judiciaire selon le système actuel.

Je crois que le projet de loi S-212 va enfin me donner une chance avec un temps d'attente réduit. La condition est qu'il n'y ait pas de nouvelles condamnations au lieu de toute interaction avec la loi qui vous empêche d'obtenir un pardon dans le cadre du régime actuel. Le fait de ne pas pouvoir réintégrer la société vous laisse traumatisé et sans soutien devant ces obstacles.

Le président : Merci.

Le sénateur D. Patterson : J'aimerais remercier les témoins et me faire l'écho de ce que la sénatrice Clement a dit, à savoir que le partage de vos expériences personnelles avec nous est apprécié et respecté.

Je tiens à dire que j'appuie le projet de loi. Je viens d'une région qui compte la plus grande majorité d'Autochtones au pays, et de loin. Qu'il s'agisse de la surveillance policière excessive, comme certains diraient, ou du traumatisme intergénérationnel omniprésent des pensionnats, nous avons une très forte proportion de citoyens qui ont un casier judiciaire. En fait, cela constitue un tel obstacle à l'emploi, par exemple, que les employeurs omettent souvent de vérifier si une personne a un casier judiciaire ou non, sans quoi ils ne seraient pas en mesure de trouver des candidats. Je connais très bien la question.

Il y a une chose qui m'intrigue. Mme Fayter et d'autres ont décrit les répercussions importantes qu'ont ces demandes de vérification du casier judiciaire, selon leur expérience, en matière de logement, d'éducation et d'emploi. Je sais que le projet de loi ne porte pas là-dessus, mais je me demande si vous avez des observations à faire sur la justification d'une demande de casier judiciaire dans tous les domaines que vous avez mentionnés — le logement, l'emploi, l'éducation. Acceptez-vous que ces institutions puissent avoir des raisons valables de demander le casier judiciaire? Je pourrais peut-être demander à Mme Fayter et à M. Bawwab, en particulier, si vous êtes prêts à faire un commentaire à ce sujet.

Ms. Fayter: Thank you for that question. In terms of accessing housing, I don't think there is any reason for a record check. I think that every human being has a fundamental human right to having shelter. I would also say that for education.

Now, in terms of employment, I recognize that there is some value in vulnerable sector screening. Right now, it is a bit difficult and maybe it needs to be looked at to change, but if people are working with young children or elderly people, then there does need to be some protections to ensure that they are not going to be vulnerable to violence.

That being said, I think the same is true for people who are working as police or prison guards because I have experienced violence at the hands of these people and have seen it many times, and they are still allowed to work in these institutions.

Mr. Bawwab: Thank you very much for your question. I would begin by saying that when it comes to certain fields of employment involving children or vulnerable persons, then the vulnerable sector check, which is what this bill also includes, is sufficient enough to vet people who may pose a risk to vulnerable persons.

When it comes to housing, I would like to echo what my colleague has said, that everyone deserves a right to have a home. Now, I've heard objections before when it comes to people with sexual offences, and whether they should be on a registry. That is already maintained. Whether they get a pardon or not, they're still on the offender's list in terms of risk to communities.

The bill fundamentally doesn't take away from police information about persons. What it does is keeps the records separate with regard to employment opportunities, perhaps travelling to the United States, trying to gain housing and work opportunities or to further your education.

After my conviction, I tried to apply to further my education at the university, and I was told that because of my conviction, I'm banned from campus. There is a very real discriminatory process with having a criminal background check for even attending school. If you're trying to do the right thing by re-educating yourself and reintegrating into society, there are many obstacles due to having a criminal record, according to the current system.

The Chair: Thank you, both. I have a brief question of my own. It's for Ms. Salih.

Mme Fayter : Je vous remercie de cette question. Pour ce qui est de l'accès au logement, je ne crois pas qu'il y ait de raison de vérifier le casier judiciaire. Je pense que chaque être humain a le droit fondamental d'avoir un abri. Je dirais la même chose pour l'éducation.

Maintenant, en ce qui concerne l'emploi, je reconnais que la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables a une certaine valeur. À l'heure actuelle, c'est un peu difficile et il faudrait peut-être envisager des changements, mais si les gens travaillent auprès de jeunes enfants ou de personnes âgées, il faut qu'il y ait des mesures de protection pour s'assurer qu'ils ne seront pas exposés à la violence.

Cela dit, je pense que c'est la même chose pour les gens qui travaillent comme policiers ou gardiens de prison, parce que j'ai vécu la violence de ces gens. Je l'ai vue à plusieurs reprises, et ils sont encore autorisés à travailler dans ces établissements.

M. Bawwab : Merci beaucoup de votre question. Je dirais tout d'abord que, dans certains domaines d'emploi où il y a des enfants ou des personnes vulnérables, la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, qui est également prévue dans le projet de loi, est suffisante pour évaluer les personnes qui peuvent représenter un risque pour les personnes vulnérables.

En ce qui concerne le logement, j'aimerais faire écho aux propos de ma collègue, à savoir que tout le monde mérite d'avoir un logement. J'ai déjà entendu des objections au sujet des personnes qui ont commis des infractions sexuelles et de la question de savoir si elles devraient figurer dans un registre. C'est déjà maintenu. Qu'elles obtiennent un pardon ou non, elles figurent toujours sur la liste des délinquants en ce qui concerne le risque pour les collectivités.

Essentiellement, le projet de loi n'enlève rien aux renseignements de la police sur des personnes. Ce qu'il fait, c'est qu'il garde les casiers séparés en ce qui concerne les possibilités d'emploi, peut-être pour voyager aux États-Unis, pour obtenir un logement ou un emploi, ou pour poursuivre des études.

Après ma condamnation, j'ai essayé de faire une demande pour poursuivre mes études à l'université, et on m'a dit qu'en raison de ma condamnation, je n'avais pas le droit d'aller sur le campus. Il y a un processus très discriminatoire qui consiste à vérifier le casier judiciaire même pour l'admission dans une école. Si vous essayez de suivre le droit chemin en reprenant vos études et en vous réinsérant dans la société, il y a de nombreux obstacles liés au fait d'avoir un casier judiciaire, selon le système actuel.

Le président : Merci à vous deux. J'ai moi-même une brève question à poser. Ma question s'adresse à Mme Salih.

Does your legal action centre deal with clients who have issues regarding trying to address their criminal records and achieve suspensions? We have heard from many people, including Ms. Fayter, that it's a complex process, even for reasonably well-educated people who might be more familiar with the system. I'm curious about whether that shows up in the line of work you do and whether it, in some ways, adds to the administrative burden of the work in a clinic that probably has plenty of clients without this.

Ms. Salih: Thank you for the question. No, we don't work directly with clients who are applying for criminal record suspensions, but what you are pointing to is accurate. I think that due to our capacity, we wouldn't be able to do this work.

The Chair: Thank you very much.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Thank you very much to our witnesses. My question is for Ms. Fayter. You said something very interesting. You said that, for people who work with the elderly or children, the organizations that employ them should have access to information on the employees' criminal history, especially if they are sexual predators.

In Canada, in almost every province, there's Clare's Law, so women who are involved with a man who is behaving violently can now go to the police and find out about these men's history of violence to protect themselves and sometimes even save their lives.

This bill will now prevent police officers from giving out this information, as it will no longer be available. Do you still believe that this bill may endanger certain women or certain organizations, such as daycares, if this information is no longer available? I remind you that, contrary to what Mr. Bawwad said, for crimes of a sexual nature, pardons will be automatic; they won't be in the system.

Ms. Fayter, could the bill be unsafe for people in daycares or women who have a relationship with a man with a history of violence?

[*English*]

Ms. Fayter: Thank you. I don't know how much I can actually comment on that because I did not focus on that aspect of the bill. Obviously, children and people who are vulnerable, such as women, do need to be protected. I can't really comment on that. I'm sorry.

Mr. Bawwab: I would like to jump in, if it's possible, and make a correction here.

Votre centre traite-t-il avec des clients qui ont de la difficulté à régler leur casier judiciaire et à obtenir une suspension? Nous avons entendu de nombreuses personnes, notamment Mme Fayter, dire qu'il s'agit d'un processus complexe, même pour des gens instruits qui connaissent peut-être mieux le système. J'aimerais savoir si cela se reflète dans le travail que vous faites et si, d'une certaine façon, cela alourdit le fardeau administratif dans une clinique qui a probablement déjà beaucoup de clients sans cela.

Mme Salih : Je vous remercie de la question. Non, nous ne travaillons pas directement avec les clients qui demandent la suspension de leur casier judiciaire, mais ce que vous dites est exact. Je pense que nous n'avons pas la capacité voulue pour pouvoir faire ce travail.

Le président : Merci beaucoup.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Merci beaucoup à nos témoins. Ma question s'adresse à Mme Fayter. Vous avez dit quelque chose de très intéressant. Vous avez dit que pour des gens qui travaillent avec des personnes âgées ou des enfants, ces organismes qui les emploient devraient avoir accès à l'information sur les antécédents criminels, surtout si ce sont des prédateurs sexuels.

Au Canada, dans presque toutes les provinces, il y a la loi de Clare, donc les femmes qui ont des liens avec un homme qui a des comportements violents peuvent maintenant aller vers les policiers et connaître les antécédents de violence de ces hommes pour se protéger et parfois même sauver leur vie.

Ce projet de loi va dorénavant empêcher les policiers de donner cette information, parce qu'elle ne sera plus disponible. Croyez-vous encore que ce projet de loi risque de mettre en danger certaines femmes ou certains organismes, comme les garderies, si ces informations ne sont plus disponibles? Je rappelle que contrairement à ce que M. Bawwad a dit, pour les crimes à caractère sexuel, le pardon sera automatique; ils ne seront pas dans le système.

Madame Fayter, est-ce que le projet de loi peut être à risque pour des gens dans les garderies ou les femmes ayant un lien avec un homme qui a des antécédents violents?

[*Traduction*]

Mme Fayter : Merci. Je ne sais pas si je peux vraiment faire des commentaires à ce sujet, car je ne me suis pas concentrée sur cet aspect du projet de loi. De toute évidence, les enfants et les personnes vulnérables, comme les femmes, doivent être protégés. Je ne peux pas vraiment me prononcer là-dessus. Je suis désolée.

M. Bawwab : J'aimerais intervenir, si c'est possible, pour apporter une rectification.

An automated pardon system, according to this bill, would not remove information that the police have on these kinds of people as it maintains the vulnerable sector check. There would be police information on people who were of that nature, as the senator has discussed or proposed.

People who have sexual offences or are predators would still be vetted by the police. The only thing this bill does is separate records from CPIC, which is only going to be seen by employers, at the border or people applying for housing or any other check. When it comes to police forces, they still have access to the information for investigative purposes.

Senator Pate: Thank you very much. Just to follow up on that question, I'm interested in information all of you may have from your research and experiences about the number of times that sexual offences are used to plea bargain for less serious penalties and whether you have looked at other options in terms of ways to ensure safety. I think of things like double staffing in child care centres, some of the ways that different institutions have looked at addressing this issue, recognizing the low rate of reporting, conviction and follow-up in these cases.

The Chair: Whoever would like to begin on this, please go ahead.

Mr. Bawwab: In terms of the vulnerable sector check, that's the whole purpose of that part of this legislation. It is for vulnerable persons to be protected from people who have sexual offences. The fact of the low reporting of sexual offences, the prosecution of them may be minimal in the system as it currently stands, although there has to be further research done on this. There is a low recidivism rate of such offenders in comparison to people who have criminal records or not. I think we need to do more research on this part of the inquiry. The fact that the vulnerable sector check is there and information on such people is not inaccessible to the police, we have to emphasize this. That is how we protect people. There are other ways, as was suggested by the Honourable Senator Kim Pate, as well.

Senator Pate: I'm far older than each of you, but would it surprise you to know that my first contact with people serving federal sentences was actually in shelters, in homes for individuals with intellectual disabilities, seniors' homes and the development of furniture and other activity centres for child care centres? We're talking about the mid-1970s. Would that surprise any of you?

Selon ce projet de loi, un système automatisé de réhabilitation ne supprimerait pas les renseignements que la police possède sur ce genre de personnes, car il maintient la vérification du casier judiciaire en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. Il y aurait de l'information policière sur ce genre de personnes, comme le sénateur l'a dit ou proposé.

Les gens qui ont commis des infractions sexuelles ou qui sont des prédateurs seraient toujours contrôlés par la police. La seule chose que fait ce projet de loi, c'est qu'il garde les casiers en dehors du CIPC, dont seulement les données pourront être vues par les employeurs, à la frontière, pour une demande de logement ou toute autre vérification. En ce qui concerne les forces policières, elles ont toujours accès à l'information à des fins d'enquête.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup. Pour poursuivre dans la même veine, j'aimerais que vous me donniez tous des renseignements tirés de vos recherches et de vos expériences sur le nombre de fois où les agressions sexuelles font l'objet de plaidoyers en vue d'obtenir des peines moins sévères, et que vous me disiez si vous avez envisagé d'autres façons d'assurer la sécurité. Je pense à des choses comme la double dotation en personnel dans les centres de la petite enfance, à certaines des façons dont les différentes institutions ont envisagé de régler ce problème, en reconnaissant le faible taux de signalement, de condamnation et de suivi en pareil cas.

Le président : Qui veut commencer?

M. Bawwab : Pour ce qui est de la vérification du casier en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, c'est l'objet même de cette partie du projet de loi. C'est pour protéger les personnes vulnérables contre les auteurs d'agressions sexuelles. Étant donné le faible taux de signalement de ces infractions, les poursuites peuvent être minimales dans le système actuel, bien qu'il faille faire d'autres recherches à ce sujet. Le taux de récidive de ces délinquants est faible comparativement à celui des personnes qui ont un casier judiciaire ou non. Je pense que nous devons faire plus de recherche sur cette partie de l'enquête. Nous devons souligner que la vérification du casier en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables existe et que les renseignements sur ces personnes ne sont pas inaccessibles à la police. C'est ainsi qu'on protège les gens. Il y a d'autres moyens, comme l'a suggéré l'honorable sénatrice Kim Pate.

La sénatrice Pate : Je suis beaucoup plus âgée que chacun d'entre vous, mais seriez-vous surpris d'apprendre que mes premiers contacts avec des personnes purgeant une peine de ressort fédéral a eu lieu dans le cadre de refuges, de foyers pour personnes ayant une déficience intellectuelle, de résidences pour personnes âgées et de l'aménagement de mobilier et d'autres centres d'activités pour les garderies? C'était au milieu des années 70. Cela vous étonne-t-il?

The Chair: None are old enough to know, I guess, Senator Pate.

Senator Pate: And the fact that in 1992, post-secondary education was provided and there were satellite campuses in most federal penitentiaries.

The Chair: I think that concludes our list of questions and answers and conversations with you. Let me also extend, on behalf of the whole committee, our appreciation for your joining us today and for sharing your personal stories. They are, I'm sure, difficult, and we are very, I hope, sensitive to and appreciative of you providing that context as we study this bill. It's very much appreciated, and we want to thank you for joining us today and fielding our questions with such openness, frankness and honesty.

We will continue with our second panel, who are joining us to help us in our consideration of Bill S-212. In this panel, we are joined from the Vancouver Rape Relief and Women's Shelter, Laurel McBride, Collective Member; and from the London Abused Women's Centre, Jennifer Dunn, Executive Director. As you were informed, we'll invite you each to speak for about five minutes, and following that we will engage with you in questions and conversations with the senators.

Laurel McBride, Collective Member, Vancouver Rape Relief and Women's Shelter: Good afternoon, honourable senators. Thank you for the invitation to speak with you today. My name is Laurel McBride, and I'm a Collective Member and front-line worker with Vancouver Rape Relief and Women's Shelter. I'm joining you today from the unceded territory of the Musqueam, Squamish and Tsleil-Waututh peoples.

We emphatically support the aim of Bill S-212 to promote community integration by removing barriers to essential needs such as housing and employment. In recognition of the class and race inequities that are rampant in our criminal legal system, the bill's intention to shift the burden of obtaining record relief away from individuals who have been criminalized is laudable.

Reinforcing what others have raised, what we hear from women who have histories of criminalization is that they do not have the resources to navigate the cost and complexities of seeking a record suspension, and because of that, they do not get the benefit of it.

We are pleased to see a provision that will disallow the disclosure of convictions in criminal record checks for offences that are now decriminalized. Our Criminal Code, rightly, no longer — for the most part — criminalizes women who are in prostitution. However, as a result of our previous laws, many

Le président : Personne n'est assez vieux pour le savoir, je suppose, sénatrice Pate.

La sénatrice Pate : Et le fait qu'en 1992, l'enseignement postsecondaire était offert et qu'il y avait des campus satellites dans la plupart des pénitenciers fédéraux.

Le président : Je pense que cela met fin à notre liste de questions et de réponses et de conversations avec vous. Au nom de tous les membres du comité, je tiens à vous remercier de vous être joints à nous aujourd'hui et de nous avoir fait part de vos expériences personnelles. Elles sont, j'en suis sûr, difficiles, et nous sommes, je l'espère, très sensibles à cela et très reconnaissants que vous nous ayez fourni ce contexte dans le cadre de l'étude de ce projet de loi. Nous vous remercions de vous être joints à nous aujourd'hui et d'avoir répondu à nos questions avec autant d'ouverture, de franchise et d'honnêteté.

Nous allons poursuivre avec notre deuxième groupe de témoins, qui se joignent à nous pour nous aider dans notre étude du projet de loi S-212. Dans ce groupe, nous accueillons Laurel McBride, membre du collectif du Vancouver Rape Relief and Women's Shelter, et Jennifer Dunn, directrice générale du London Abused Women's Centre. Comme on vous l'a dit, nous vous invitons à prendre la parole pendant environ cinq minutes chacune, après quoi les sénateurs vous poseront des questions et discuteront avec vous.

Laurel McBride, membre du collectif, Vancouver Rape Relief and Women's Shelter : Bonjour, honorables sénateurs. Je vous remercie de m'avoir invitée à m'adresser à vous aujourd'hui. Je m'appelle Laurel McBride et je suis membre du collectif et travailleuse de première ligne au Vancouver Rape Relief and Women's Shelter. Je me joins à vous aujourd'hui à partir du territoire non cédé des peuples Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh.

Nous appuyons sans réserve l'objectif du projet de loi S-212, qui est de promouvoir l'intégration dans la collectivité en éliminant les obstacles aux besoins essentiels comme le logement et l'emploi. Compte tenu des inégalités fondées sur la classe sociale et la race qui sévissent dans notre système de justice pénale, l'intention du projet de loi de soulager les personnes qui ont été criminalisées du fardeau de l'obtention d'une suspension de leur casier judiciaire est louable.

Pour renforcer ce que d'autres ont dit, ce que nous entendons de la part des femmes qui ont des antécédents de criminalisation, c'est qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires pour faire face aux coûts et aux complexités liés à la demande de suspension du casier, et que, pour cette raison, elles n'en bénéficient pas.

Nous nous réjouissons de voir une disposition qui interdira la divulgation des condamnations dans le cadre de la vérification du casier judiciaire pour des infractions qui sont maintenant décriminalisées. Notre Code criminel, à juste titre, ne criminalise plus — pour la plupart — les femmes qui se prostituent.

were unjustly saddled with criminal records that continue to interfere with their ability to exit the sex industry, find meaningful employment and contribute to their communities through volunteering. We are part of the Women's Equality Coalition, and we have been calling for the expungement of all records of convictions under Criminal Code articles 210.1 and 213(1)(c), which have since been repealed.

When we examine the crisis of femicide in this country, it is clear that the state's approach to violent men is faulty and leaves women vulnerable to homicide by their male partners. We agree with Senator Pate that criminal record checks alone will never be an effective means of protecting people from harm.

We see that time and time again, men are charged with assault and uttering threats and released back into the community with no meaningful oversight to ensure they do not make good on these threats. Last year, in B.C., five women were murdered by current or ex-male partners who were released on conditions to stay away from these women. These orders did not protect them. We desperately need robust mechanisms to ensure that women and their children are protected from men who pose grave risks to them.

Further, the state's response to women who report incidences of sexual assault against them is abysmal. Less than 5% of sexual assault cases recorded by police in Canada result in a trial. Only 3.5% of sexual assault cases recorded by police in Canada result in a conviction of the perpetrator. It is evident that the state fails to hold men who choose to rape or sexually assault accountable in any genuine way, with women bearing the brunt of that decision.

We have long held the belief that men can change, that the misogyny that permeates our social relationships and institutions is not inherent and can be altered with sufficient political and individual will. The criminal legal system must be transformed to deliver justice, to deal with the frequency and pervasiveness of men's violence and to finally send the message to those who would commit such acts against women that it will not be tolerated.

We appreciate that the bill makes an "exception to permanent and definitive expiry of records." Women routinely tell us that their motivation for reporting a sexual assault to police is to protect other women from their attackers. They are told by the system that even if their efforts do not result in a conviction, it will not be in vain because the fact of his being investigated for

Cependant, en raison de nos lois antérieures, bon nombre d'entre elles ont été injustement aux prises avec des casiers judiciaires qui continuent de nuire à leur capacité de quitter l'industrie du sexe, de trouver un emploi intéressant et de contribuer à la société en faisant du bénévolat. Nous faisons partie de la Women's Equality Coalition et nous réclamons la radiation de tous les dossiers de condamnations en vertu des articles 210.1 et 213(1)c du Code criminel, qui ont depuis été abrogés.

Lorsque nous examinons la crise des féminicides au Canada, il est clair que l'approche de l'État à l'égard des hommes violents est erronée et qu'elle rend les femmes vulnérables aux homicides commis par leurs partenaires masculins. Nous sommes d'accord avec la sénatrice Pate pour dire que la vérification du casier judiciaire ne sera jamais, à elle seule, un moyen efficace de protéger les personnes contre les dangers.

Nous constatons à maintes reprises que des hommes accusés d'avoir commis des voies de fait et d'avoir proféré des menaces sont remis en liberté dans la collectivité sans qu'il y ait de surveillance réelle pour s'assurer qu'ils ne donnent pas suite à ces menaces. L'an dernier, en Colombie-Britannique, cinq femmes ont été assassinées par leur conjoint actuel ou leur ex-partenaire masculin, qui avait été libéré sous certaines conditions. Ces ordonnances ne les protégeaient pas. Nous avons désespérément besoin de mécanismes robustes pour nous assurer que les femmes et leurs enfants sont protégés contre les hommes qui présentent de graves risques pour eux.

De plus, la réaction de l'État à l'égard des femmes qui signalent des agressions sexuelles contre elles est absolument lamentable. Moins de 5 % des cas d'agression sexuelle enregistrés par la police au Canada donnent lieu à un procès. Seulement 3,5 % des cas d'agression sexuelle enregistrés par la police au Canada donnent lieu à une condamnation de l'agresseur. Il est évident que l'État ne tient pas les hommes qui choisissent de violer ou d'agresser sexuellement responsables de leurs actes, et ce sont les femmes qui font les frais de cette décision.

Nous croyons depuis longtemps que les hommes peuvent changer, que la misogynie qui imprègne nos relations sociales et nos institutions n'est pas inhérente et peut être modifiée grâce à une volonté politique et individuelle suffisante. Le système de justice pénale doit être transformé pour rendre justice, pour faire face à la fréquence et à l'omniprésence de la violence des hommes et pour enfin envoyer le message à ceux qui commettraient de tels actes contre les femmes que cela ne sera pas toléré.

Nous sommes satisfaites de voir que le projet de loi prévoit une exception à l'expiration permanente et définitive des casiers. Les femmes nous disent régulièrement que leur motivation à signaler une agression sexuelle à la police est de protéger les autres femmes contre leurs agresseurs. Le système leur dit que même s'ils ne débouchent pas sur une condamnation, leurs

sexual assault will be available to police should another woman report, too, and this may result in police taking a complaint more seriously knowing this is not the first time.

Issues of public safety are currently dominating the public discourse. While the causes of violence are complex and multifactorial, there are many public policy responses that can improve the lives of many Canadians and decrease the prevalence of violence in our society.

The implementation of a robust social safety net should include a guaranteed livable income; safe, affordable and long-term housing; on-demand voluntary substance-use treatment programs and mental health support; concrete support for and recognition of the rights of Indigenous women to parent their children; and, an end to the detention and deportation of migrants. A paradigm shift is needed in Canada. Our current austerity-minded policies trap people in poverty and often in criminality, rather than giving them a hand up.

With costs of essential goods rising at extraordinary rates, more and more are pushed into economic precarity. Programs that respond to their realities are not exorbitant luxuries that would be nice to have; they represent the minimum requirements for a healthy society that values everyone. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. McBride.

Ms. Dunn?

Jennifer Dunn, Executive Director, London Abused Women's Centre: Thank you very much for this opportunity to speak before you today. I am the Executive Director of the London Abused Women's Centre here in London, Ontario. We are a feminist organization that supports and advocates for personal, social and systemic change directed at ending male violence against women and girls. We are a non-residential organization that provides women and girls over the age of 12 who have been abused, assaulted, harassed, exploited, trafficked or who have experienced non-state torture with immediate access to long-term, trauma-informed, women-centred counselling, advocacy and support.

Overall, the London Abused Women's Centre views Bill S-212 as a good tool for removing barriers to moving on after a criminal conviction. In November 2021, Honourable Senator Kim Pate said:

A criminal record is not a comprehensive portrait of a person; it is a snapshot of a moment — usually the worst — of their lives.

efforts ne seront pas vains parce que la police saura que l'agresseur a fait l'objet d'une enquête pour agression sexuelle si une autre femme porte plainte. De plus, la police pourrait prendre une plainte plus au sérieux, sachant que ce n'est pas la première fois.

Les questions de sécurité publique dominent actuellement le discours public. Bien que les causes de la violence soient complexes et multifactorielles, il existe de nombreuses politiques publiques qui peuvent améliorer la vie de nombreux Canadiens et réduire la prévalence de la violence dans notre société.

La mise en œuvre d'un solide filet de sécurité sociale devrait comprendre un revenu de subsistance garanti, un logement sûr, abordable et à long terme, des programmes de traitement volontaire sur demande de la toxicomanie et un soutien en santé mentale, le soutien concret et la reconnaissance du droit des femmes autochtones d'élever leurs enfants et la fin de la détention et de la déportation des migrants. Un changement de paradigme s'impose au Canada. Nos politiques actuelles d'austérité emprisonnent les gens dans la pauvreté et souvent dans la criminalité, au lieu de leur donner un coup de main.

Le coût des biens essentiels augmentant à un rythme effréné, de plus en plus de gens sont poussés vers la précarité économique. Les programmes qui répondent à leurs réalités ne sont pas des luxes exorbitants qu'il serait agréable d'avoir; ils représentent des exigences minimales pour une société saine qui valorise tout le monde. Merci.

Le président : Merci, madame McBride.

Madame Dunn?

Jennifer Dunn, directrice générale, London Abused Women's Centre : Merci beaucoup de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. Je suis la directrice générale du London Abused Women's Centre, ici à London, en Ontario. Nous sommes une organisation féministe qui appuie et préconise des changements personnels, sociaux et systémiques visant à mettre fin à la violence masculine envers les femmes et les filles. Nous sommes une organisation non résidentielle qui fournit aux femmes et aux filles de plus de 12 ans qui ont été victimes de violence, de voies de fait, de harcèlement, d'exploitation, de traite ou de torture non étatique, un accès immédiat à des services de counselling, de défense des droits et de soutien à long terme, adaptés aux traumatismes et axés sur les femmes.

Dans l'ensemble, le London Abused Women's Centre considère le projet de loi S-212 comme un bon outil pour éliminer les obstacles qui empêchent d'avancer après une condamnation au criminel. En novembre 2021, l'honorable sénatrice Kim Pate a déclaré :

Un casier judiciaire n'est pas un portrait complet d'une personne; c'est un instantané d'un moment — habituellement le pire — de sa vie.

We believe this to be true.

I want to point out that, right now, we are very happy to see that sexual offences are not considered in Bill S-212. It has been identified by witnesses in previous meetings for this bill that our criminal justice system is extremely discriminatory, and we would agree. But we would also like to add that the criminal justice system is alarmingly patriarchal. We see it every single day. Usually we see on the ground that women suffer through the criminal justice system while men are given the benefit of the doubt. We have heard from women that sometimes their perpetrators are given every consideration, and they are left to feel as if what has happened to them does not matter.

Historically speaking, we know from our work, family courts and criminal courts do not typically work together. A lot of women are impacted by men's criminal records not being considered in family court. The women we serve worry that an automatic record expiry might be harmful, especially in matters of family court.

Victims, often women, are serving life sentences because of the violence perpetrated against them. They rely on services like ours to help them when a traumatic event occurs. In the example of family court, you should know that London, Ontario, has two family court support workers who can help women navigate the system — two, in a city with a population of nearly half a million people.

Obviously, to have a criminal record, there has to be a conviction in the first place. Women have a hard time coming forward to report what has happened to them because it takes years to get to the point of a conviction, if there is one at all. At the end of the day, women who access our service want their perpetrators to be held accountable. Convictions are so rare, when there is one, that the record is important to perhaps show a pattern of behaviour, especially if used somewhere like family court.

We take a big position that Bill S-212 is a necessary tool for the removal of criminal records for those who were charged in the past with offences which are not criminalized now. An example would be a prostitution-related offence before the enactment of the Protection of Community and Exploited Persons Act in 2014. This is where we believe automatic expungements without an application or a fee would be of the utmost importance. There is a need to reduce barriers to reintegration into everyday life. Generally speaking, people should be able to contribute to their communities and have real opportunities. We know that criminal record checks are required

Nous croyons que c'est vrai.

Je tiens à souligner que nous nous réjouissons de voir que les infractions sexuelles ne sont pas prises en compte dans le projet de loi S-212. Des témoins qui ont comparu au sujet de ce projet de loi ont dit que notre système de justice pénale était extrêmement discriminatoire, et nous sommes d'accord. Mais nous aimerions également ajouter que le système de justice pénale est patriarcal à un degré alarmant. Nous le voyons tous les jours. Habituellement, on voit sur le terrain que les femmes souffrent à cause du système de justice pénale alors que les hommes ont le bénéfice du doute. Des femmes nous ont dit que, parfois, on accorde toute l'attention voulue à leurs agresseurs, et qu'elles ont l'impression que ce qui leur est arrivé n'a pas d'importance.

Historiquement, nous savons par notre travail, que les tribunaux de la famille et les tribunaux pénaux ne travaillent pas ensemble. Beaucoup de femmes sont affectées par le fait que le tribunal de la famille ne tient pas compte du casier judiciaire des hommes. Les femmes que nous servons craignent que l'expiration automatique du casier judiciaire puisse leur être préjudiciable, surtout dans les affaires relevant des tribunaux de la famille.

Des victimes, souvent des femmes, purgent des peines d'emprisonnement à perpétuité à cause de la violence dont elles sont victimes. Elles comptent sur des services comme le nôtre pour les aider lorsqu'un événement traumatisant se produit. Pour prendre l'exemple du tribunal de la famille, vous devriez savoir que celui de London, en Ontario, a deux intervenantes en soutien qui peuvent aider les femmes à s'y retrouver dans le système — deux, dans une ville de près d'un demi-million d'habitants.

Évidemment, pour avoir un casier judiciaire, il faut d'abord qu'il y ait eu une condamnation. Les femmes ont de la difficulté à dénoncer ce qui leur est arrivé parce qu'il faut des années pour en arriver à une condamnation, si tant est qu'il y en ait une. En fin de compte, les femmes qui font appel à nos services veulent que leurs agresseurs soient tenus responsables de leurs actes. Les condamnations sont si rares, que lorsqu'il y en a une, le casier est important pour témoigner peut-être d'un certain mode de comportement, surtout devant une instance comme le tribunal de la famille.

Nous sommes fermement convaincues que le projet de loi S-212 est un outil nécessaire pour éliminer les casiers judiciaires des personnes qui ont été accusées dans le passé d'infractions qui ne sont plus criminalisées maintenant. Un exemple serait une infraction liée à la prostitution avant l'adoption de la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, en 2014. C'est à cet égard que nous croyons que la radiation automatique sans demande ou frais serait de la plus haute importance. Il faut réduire les obstacles à la réintégration dans la vie de tous les jours. En général, les gens devraient être en mesure de contribuer à leur collectivité et

for employment and volunteer positions. The disclosure of records showing involvement in the sex trade, for example, to potential employers can have adverse consequences and have unnecessary stigma attached.

In conclusion, the London Abused Women's Centre would like to offer the following recommendations for consideration. One, the government will automatically expunge all records of convictions for those who were charged in the past with offences that are not criminalized now, specifically with regard to convictions before the enactment of the Protection of Communities and Exploited Persons Act in 2014. Two, the Government of Canada will invest in public awareness and education to address the systemic issues around male violence against women to aid in the prevention of violence against women resulting in the ability to have a criminal justice system where barriers are reduced for all. And, three, the Government of Canada will invest in organizations that support individuals with system navigation. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Dunn. Thanks to both of you for your precise and timely and focused contributions to start our discussion.

[Translation]

Senator Boisvenu: I thank the witnesses for being here. Ms. Dunn, currently, criminal records for crimes of a sexual nature that appear in Schedule 1 of the Criminal Code are not eligible for a record suspension. Bill S-212 brings a radical change and from now on, the criminal record expiry for crimes listed in Schedule 1 will be automatically abolished.

Where in the bill did you read that crimes of a sexual nature are not affected by the abolition of pardons?

[English]

Ms. Dunn: Thank you for your question. I'm looking at my notes here, and I have a lot of highlighted pieces of information with all of the documents I've been reading around this bill.

I did read that because of the barriers to reporting sexual assault, Bill S-212 provides an exception to permanent expiry of records around sexual assault in Schedule 1 and Schedule 2.

It's my understanding that sexual assault offences are off the table with regards to this bill. Perhaps I'm interpreting that wrong, but that was our understanding.

d'avoir de réelles possibilités. Nous savons que la vérification du casier judiciaire est exigée pour les emplois et les postes de bénévoles. La divulgation de casiers montrant une implication dans le commerce du sexe, par exemple, à des employeurs éventuels peut avoir des conséquences négatives et entraîner une stigmatisation inutile.

En conclusion, le London Abused Women's Centre aimerait proposer les recommandations suivantes pour examen. Premièrement, le gouvernement supprimera automatiquement tous les dossiers de condamnation pour les personnes qui ont été accusées par le passé d'infractions qui ne sont pas criminalisées à l'heure actuelle, surtout en ce qui concerne les condamnations avant l'adoption de la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation en 2014. Deuxièmement, le gouvernement du Canada investira dans la sensibilisation et l'éducation du public afin de s'attaquer aux problèmes systémiques entourant la violence faite aux femmes par les hommes, et ce, pour contribuer à la prévention de la violence faite aux femmes, ce qui permettra d'avoir un système de justice pénale où les obstacles sont réduits pour tous. Troisièmement, le gouvernement du Canada investira dans des organismes qui aident les gens à naviguer dans le système. Merci.

Le président : Merci, madame Dunn. Merci à vous deux de vos contributions précises, opportunes et ciblées pour lancer notre discussion.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je remercie les témoins pour leur présence. Madame Dunn, actuellement les dossiers criminels pour les crimes à caractère sexuel qui apparaissent à l'annexe 1 du Code criminel ne sont pas admissibles à la suspension du dossier. Le projet de loi S-212 amène un changement radical et désormais, l'expiration des dossiers criminels pour les crimes figurant à l'annexe 1 sera automatiquement abolie.

Où avez-vous lu dans le projet de loi que les crimes à caractère sexuel ne sont pas touchés par l'abolition du pardon?

[Traduction]

Mme Dunn : Je vous remercie de votre question. Je regarde mes notes ici, et j'ai beaucoup d'éléments d'information surlignés dans tous les documents que j'ai lus au sujet du projet de loi.

J'ai lu qu'en raison des obstacles au signalement des agressions sexuelles, le projet de loi S-212 prévoit une exception à l'expiration permanente du casier concernant les agressions à caractère sexuel visées à l'annexe 1 et à l'annexe 2.

Je crois comprendre que les infractions d'agression sexuelle ne sont pas visées par le projet de loi. J'interprète peut-être mal, mais c'est ce que nous avons compris.

[Translation]

Senator Boisvenu: I think you're right, you misinterpreted and the previous witness also misinterpreted the information. I think it's a shame that you have partial knowledge of this bill.

My other question is for both witnesses. Currently, in cases of serious sexual violence against children, against women, especially in cases of repeat offences, it is impossible for people who have committed this type of crime to obtain a pardon.

Tomorrow, they will be able to obtain a pardon. The consequence of obtaining a pardon is that these people disappear completely from the police radar. For a police officer to have access to their record again, which will be kept by the Royal Canadian Mounted Police, a crime must be committed. If no crime is committed, the police officer will not have access to that record; this is the condition for reopening the record of a criminal who has been granted a pardon.

Do you consider it safe for women and children that a repeat offender and dangerous sexual predator can obtain a pardon and that this information would no longer be accessible to police officers?

[English]

Ms. McBride: Thank you for the question. I would reiterate what I said earlier about the lack of responsiveness of the criminal justice system to crimes of violence against women. The proportion of those who are criminalized is minute compared to the instances in our society. Our efforts should be on ensuring that all women are responded to appropriately and that there is no tolerance for crimes of violence against women. We really need to mobilize resources in the criminal legal system to respond effectively.

[Translation]

Senator Boisvenu: Some men have deviances that can never be cured. They must be under long-term or permanent control. Do you agree that, in our justice and public safety system, there should be a distinction between those who are dangerous and those who are not?

[English]

Ms. McBride: Thank you, senator. As I said in my initial remarks, we do believe that men are capable of change, that it's not something that is inherent or immovable. It's possible, and we should operate with the view that it is possible.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je pense que vous avez raison, vous avez mal interprété et le témoin précédent a aussi mal interprété l'information. Je trouve dommage que vous ayez une connaissance partielle de ce projet de loi.

Mon autre question s'adresse aux deux témoins. Actuellement, dans les cas de violence sexuelle graves contre des enfants, contre des femmes, surtout dans les cas de récidive, il y a impossibilité pour les gens qui ont commis ce type de crimes d'obtenir un pardon.

Demain, ils pourront obtenir un pardon. La conséquence d'obtenir un pardon, c'est que ces personnes disparaissent complètement du radar des policiers. Pour qu'un policier ait accès de nouveau à leur dossier, qui sera consigné à la Gendarmerie royale du Canada, il faudra qu'un crime soit commis. Si aucun crime n'a été commis, le policier n'aura pas accès à ce dossier; c'est la condition pour réouvrir le dossier d'un criminel qui a obtenu un pardon.

Considérez-vous qu'il est sécuritaire pour les femmes et les enfants qu'un récidiviste et prédateur sexuel dangereux obtienne un pardon et que cette information ne soit plus accessible pour les policiers?

[Traduction]

Mme McBride : Je vous remercie de la question. Je répéterai ce que j'ai dit plus tôt au sujet du manque de sensibilité du système de justice pénale vis-à-vis des crimes de violence contre les femmes. La proportion des personnes qui sont criminalisées est infime par rapport à ce qui se passe dans notre société. Nos efforts devraient viser à faire en sorte que toutes les femmes reçoivent une réponse appropriée et qu'il n'y ait aucune tolérance à l'égard des crimes de violence contre les femmes. Nous devons vraiment mobiliser les ressources du système de justice pénale pour réagir efficacement.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Il y a des hommes qui ont des déviances qui ne se guériront jamais. Il faut les contrôler à long terme ou de façon permanente. Êtes-vous d'accord pour dire que, dans notre système de justice et de sécurité publique, il devrait y avoir une distinction entre ceux qui sont dangereux et ceux qui ne le sont pas?

[Traduction]

Mme McBride : Merci, sénateur. Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, nous croyons que les hommes sont capables de changer, que ce n'est pas quelque chose d'inhérent ou d'immuable. C'est possible, et nous devrions agir en pensant que c'est possible.

However, that also needs to be balanced with ensuring that women are protected. As I would reiterate from earlier, when women call the police, all too often they are not taken seriously; men are dismissed, they are put back into the community on the condition that they not contact those women without any meaningful way of ensuring that they're following through on those orders. That's where we so often see that women are murdered in those situations, where the criminal legal system is already engaged but not protecting women. That's really important for us.

Senator Klyne: My questions are for both witnesses. In the second reading of Bill S-212, Senator Kim Pate stated that from a public safety perspective, it is more efficient for criminal records to simply expire after a certain amount of time passes. Can you please share your organization's perspective on this?

Ms. Dunn: Thank you very much for the question. We have two sides to this answer, if that's okay with you.

We believe that reintegration into society needs to be considered a priority, and there are not enough resources in the community through funding organizations and community programs. Everybody is fighting to keep their head above water. It's really important for individuals who have been involved in the criminal justice system, who are vulnerable, to have fewer barriers when trying to access all sorts of things; accessing service to accessing the possibility of a pardon for their sentence. To have an automatic expiry for certain offences and no fees would be of the utmost importance.

That being said, I feel like — and this touches on my statement and what I said around our systems — still, to this day, in 2023, being very patriarchal, we're not there yet. We're not at a place where women are just going to be believed. Women have to go through a lot to get to the point of even reporting what has happened to them if that's what they decide to do in the first place.

That's one side of things. I mentioned specifically the Protection of Communities and Exploited Persons Act. Laurel McBride had mentioned sections 210 and 213 and the automatic expungement of those records. In that case, that would be of the utmost importance because those are not criminalized anymore. What is the point of having a criminal record for something that's not even seen as being criminalized anymore? It's only harmful.

Ms. McBride: I would echo a lot of what Ms. Dunn has already commented. We feel strongly about reintegration into the community and appreciate the spirit of the bill seeking to make that much more possible and removing a lot of the barriers that people who are trying to do that work have.

Cependant, il faut aussi trouver un juste équilibre en veillant à ce que les femmes soient protégées. Comme je l'ai dit plus tôt, lorsque des femmes appellent la police, trop souvent, elles ne sont pas prises au sérieux; on fait peu de cas des hommes et on les renvoie dans la collectivité à la condition qu'ils ne communiquent pas avec ces femmes sans s'assurer qu'ils respectent les ordonnances. C'est dans ces situations que nous voyons si souvent que des femmes sont assassinées, où le système de justice pénale intervient déjà, mais ne protège pas les femmes. C'est vraiment important pour nous.

Le sénateur Klyne : Mes questions s'adressent aux deux témoins. À l'étape de la deuxième lecture du projet de loi S-212, la sénatrice Kim Pate a déclaré que, du point de vue de la sécurité publique, il est plus efficace que le casier judiciaire expire simplement après un certain temps. Pouvez-vous nous faire part du point de vue de votre organisation à ce sujet?

Mme Dunn : Merci beaucoup de la question. Notre réponse comporte deux volets, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Nous croyons que la réinsertion sociale doit être considérée comme une priorité et qu'il n'y a pas suffisamment de ressources dans la collectivité par l'entremise d'organismes de financement et de programmes communautaires. Tout le monde se bat pour garder la tête hors de l'eau. Il est très important que les personnes qui ont eu des démêlés avec le système de justice pénale, qui sont vulnérables, aient moins d'obstacles lorsqu'elles essaient d'avoir accès à toutes sortes de choses; l'accès au service pour avoir accès à la possibilité d'un pardon pour leur peine. L'expiration automatique pour certaines infractions et l'absence de frais à payer seraient de la plus haute importance.

Cela dit, j'ai l'impression — et cela a trait à ma déclaration et à ce que j'ai dit au sujet de nos systèmes — qu'à ce jour, en 2023, étant très patriarcaux, nous n'en sommes pas encore là. Nous ne sommes pas à un point où on croit les femmes. Les femmes doivent endurer beaucoup pour arriver au point de même signaler ce qui leur est arrivé, si c'est ce qu'elles décident de faire au départ.

C'est une façon de voir les choses. J'ai mentionné plus précisément la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation. Laurel McBride avait mentionné les articles 210 et 213 et la radiation automatique du casier. Dans ce cas, ce serait de la plus haute importance, car ces personnes ne sont plus criminalisées. À quoi cela sert-il d'avoir un casier judiciaire pour quelque chose qui n'est même plus considéré comme criminalisé? C'est seulement préjudiciable.

Mme McBride : J'abonde dans le même sens que Mme Dunn. Nous croyons fermement à la réinsertion sociale et nous comprenons l'esprit du projet de loi qui vise à rendre cela beaucoup plus possible et à éliminer bon nombre des obstacles auxquels font face les gens qui essaient de faire ce travail.

As I said in my opening remarks, we hear from women just how difficult it is once they've been criminalized not to have that hanging over their head. We appreciate the bill's intention to shift the burden from the individual to the apparatus of the state. We do support that aspect of the bill.

Senator Klyne: Bill S-212 would facilitate the reintegration of criminal record holders into society once they've served their court sentences with the goal of allowing a near-normal return to life. Can your organization comment on this proposed objective and the impact it might have on the delivery of victim support services?

Ms. Dunn: Thank you for the question. I can speak about what we see based on our work every single day.

It is of the utmost importance to consider the value of — I'm going to speak about women in particular — women having no wrong door, if you will, women having every opportunity they can, fewer barriers, to reintegrate themselves into every day "normal" life. Women deserve wraparound supports. Women deserve education, access to health care, access to housing, guaranteed affordable income. Without those things, there's a really high chance that women might have to do something that shouldn't ever be a choice.

In the previous panel, I think a couple of witnesses touched on this as well. That would be the time when doing something that might result in a crime might happen. I think there's such value here in the work that we do at the London Abused Women's Centre supporting women where they're at and with what they need. We see every day the benefits of that and the benefit to a woman who is vulnerable, living in poverty and can't make basic needs or requires them to make it through the day, of a meal. The benefit of that is so great.

When you're talking about something like what we're talking about now, in the big picture, having every possible opportunity for reintegration and becoming part of society and community again are really important.

The Chair: Thank you very much.

Senator Pate: Thank you to both of our witnesses, and thank you for the work you do every day. My question is for both of you. It's one of the issues that you raised, Ms. Dunn, when you appeared before the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights, speaking about mandatory minimum penalties, and you alluded to it today as well. There is often an issue in terms of potential miscarriages of justice when we look at the ways that women respond to violence perpetrated against them.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, nous entendons des femmes nous dire à quel point il est difficile, une fois qu'elles ont été criminalisées, de ne pas avoir cette épée au-dessus de leur tête. Nous comprenons l'intention du projet de loi de transférer le fardeau de la personne à l'appareil gouvernemental. Nous appuyons cet aspect du projet de loi.

Le sénateur Klyne : Le projet de loi S-212 faciliterait la réinsertion sociale des détenteurs de casier judiciaire une fois qu'ils ont purgé leur peine, dans le but de permettre un retour à la vie presque normale. Votre organisation peut-elle commenter cet objectif proposé et l'incidence qu'il pourrait avoir sur la prestation des services de soutien aux victimes?

Mme Dunn : Je vous remercie de la question. Je peux parler de ce que nous voyons chaque jour dans le cadre de notre travail.

Il est de la plus haute importance de tenir compte de l'utilité — je vais parler des femmes en particulier — pour les femmes de ne pas pouvoir faire fausse route, si vous voulez, et d'avoir toutes les possibilités, moins d'obstacles, de réintégrer leur vie quotidienne « normale ». Les femmes méritent un soutien global. Les femmes méritent l'éducation, l'accès aux soins de santé, l'accès au logement et un revenu abordable garanti. Sans ces choses, il y a de fortes chances que les femmes aient à faire quelque chose qui ne devrait jamais être un choix.

Je crois que deux ou trois témoins dans le groupe précédent ont abordé cette question également. C'est à ce moment-là qu'on risque de faire quelque chose qui pourrait constituer un crime. Je pense que le travail que nous faisons au London Abused Women's Centre est très utile pour aider les femmes là où elles se trouvent et avec ce dont elles ont besoin. Nous en voyons tous les jours les avantages et l'avantage pour une femme qui est vulnérable, qui vit dans la pauvreté et qui ne peut pas subvenir à ses besoins de base ou qui a besoin d'un repas pour survivre. L'avantage est énorme.

Lorsque vous parlez de ce dont nous parlons en ce moment, dans l'ensemble, il est vraiment important d'avoir toutes les possibilités de réinsertion sociale et de faire partie à nouveau de la société et de la collectivité.

Le président : Merci beaucoup.

La sénatrice Pate : Merci à nos deux témoins et je vous remercie du travail que vous faites tous les jours. Ma question s'adresse à vous deux. C'est l'une des questions que vous avez soulevées, madame Dunn, lorsque vous avez comparu devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes, au sujet des peines minimales obligatoires, et vous y avez fait allusion aujourd'hui également. Il y a souvent un problème de déni de justice lorsqu'on examine la façon dont les femmes réagissent à la violence dont elles sont victimes.

Are either of you comfortable commenting on the nature of mandatory charging and gender-based violence and inter-partner violence and violence against women? Has the focus on mandatory charging resulted in an increased criminalization of women? Do you see criminal records potentially exacerbating the situations of violence that women find themselves in?

Ms. McBride: Thank you, Senator Pate. With respect to mandatory charging, I think you're referring to women who are being abused and who are charged in the process of experiencing that violence themselves. We certainly do see instances where that has occurred. It's not something we see with great frequency. As I said earlier, mostly, we see very few charges as it relates to violence against women. Certainly, there are charges against the men, but we do have examples of women being charged themselves for reporting violence or having the police called on them.

I don't know that I would have anything conclusive as it relates to mandatory charging policies or criminal records themselves.

The women we work with have criminal records for all sorts of crimes, often relating to poverty. As Ms. Dunn and earlier witnesses have indicated, being in the sex industry and prostitution has meant that women have incurred criminal records themselves.

The Chair: Thank you. Ms. Dunn?

Ms. Dunn: Thank you very much for the question, Senator Pate. I feel like, for me, this will be another one of those answers that has two sides. And I feel like a bit of a broken record here when I speak about how our system is still very patriarchal.

It's easy to say, for the women we serve, that when they are charged or have a criminal record, we see value in what we are talking about now — an automatic record expiry and things like that and reintegration into the community.

With regard to mandatory charge policies — sorry, I am all over the place — I agree with Ms. McBride. We don't often see, in our centre, women having been charged in domestic violence situations. It's often men who are charged, but that's not to say it doesn't happen. I can think of a situation right now where a woman was charged. Because our system is still so patriarchal, it's very difficult for these women. It often does not make sense that a woman is charged.

But the value of having reintegration and the supports — I think I mentioned it before that the “no wrong door” approach and wraparound services for these women are of the utmost importance.

L'une d'entre vous est-elle à l'aise de parler de la nature des accusations obligatoires, de la violence fondée sur le sexe, de la violence entre partenaires et de la violence faite aux femmes? L'accent mis sur les accusations obligatoires a-t-il entraîné une criminalisation accrue des femmes? Pensez-vous que les casiers judiciaires pourraient exacerber les situations de violence dans lesquelles les femmes se trouvent?

Mme McBride : Merci, sénatrice Pate. En ce qui concerne les accusations obligatoires, je pense que vous faites référence aux femmes qui sont victimes de violence et qui sont, partant, accusées d'avoir été elles-mêmes victimes de violence. Nous voyons assurément des cas où cela s'est produit. Ce n'est pas quelque chose que nous voyons très souvent. Comme je l'ai dit plus tôt, il y a très peu d'accusations liées à la violence faite aux femmes. Bien sûr, des accusations sont portées contre les hommes, mais nous avons des exemples de femmes qui sont accusées elles-mêmes d'avoir signalé des actes de violence ou d'être interpellées par la police.

Je ne sais pas si j'aurais quoi que ce soit de concluant en ce qui concerne les politiques d'accusation obligatoire ou les casiers judiciaires eux-mêmes.

Les femmes avec lesquelles nous travaillons ont des casiers judiciaires pour toutes sortes de crimes, souvent liés à la pauvreté. Comme Mme Dunn et d'autres témoins l'ont indiqué, le fait d'être dans l'industrie du sexe et de se prostituer signifie que les femmes ont elles-mêmes un casier judiciaire.

Le président : Merci. Madame Dunn?

Mme Dunn : Merci beaucoup de votre question, sénatrice Pate. J'ai l'impression que ce sera une autre de ces réponses à deux volets. Et je me sens un peu comme un disque rayé quand je dis que notre système est encore très patriarcal.

Il est facile de dire, pour les femmes que nous servons, que lorsqu'elles sont accusées ou ont un casier judiciaire, nous voyons la valeur de ce dont nous parlons maintenant — l'expiration automatique du casier judiciaire et des choses de ce genre et la réinsertion dans la collectivité.

En ce qui concerne les politiques d'accusation obligatoire — excusez-moi, j'ai l'air de m'éparpiller —, je suis d'accord avec Mme McBride. Nous ne voyons pas souvent, dans notre centre, des femmes accusées de violence familiale. Ce sont souvent des hommes qui sont accusés, mais cela ne veut pas dire que cela n'arrive pas. Je me souviens d'une situation où une femme a été accusée. Comme notre système est encore très patriarcal, c'est très difficile pour ces femmes. Souvent, il n'est pas logique qu'une femme soit accusée.

Mais la valeur de la réinsertion et du soutien — je crois l'avoir déjà mentionné, l'approche « sans fausse route » et les services complets pour ces femmes sont de la plus haute importance.

The Chair: Thank you, Ms. Dunn.

Senator Pate: I want to clarify. My apologies to my colleagues and to the witnesses. This is now the third or fourth iteration of this bill. While the vulnerable-sector check is not explicitly in this bill, it did come about as a result of twice putting it in the bill. We heard criticism from women's groups and other groups working with individuals in the system that a false sense of security would be created by focusing on that alone. We focused on ensuring that there is a crime-free period. There are also the reporting and the concerns if people falsely claim they have not been involved in prior behaviour. That can be brought forward. I wanted to clarify that for the record.

The Chair: It was sort of a rhetorical question.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I thank both witnesses. I'd like to make sure I understand what you're both saying, in different ways.

Based on your experience with women, in real-life situations, in your two organizations, you've met women who are victims of violence and you've also met women who have been criminalized, but not for violent crimes.

Something strikes me about your two pieces of testimony. I don't think you're alone, Ms. Dunn, in saying that the criminal justice system is patriarchal and discriminates against women. We see it in every corner of the country. What strikes me in your testimony is the reasons why women come to you. I think I heard that those who come to you for crimes of violence against them are the majority, and when criminalized women come to you, they are not guilty of violent crimes. Have I understood you correctly?

[*English*]

Ms. McBride: Thank you for the question, senator. Our mandate is to support women who are victims of male violence. That's the primary work that we do. However, the women we work with are often targeted by multiple forces. One of those is violence by the hands of men, but also poverty, racism, colonialism. All of these factors colliding mean that she may be criminalized herself. We support women from a variety of backgrounds, including women who have their own histories of criminalization.

Le président : Merci, madame Dunn.

La sénatrice Pate : Je veux clarifier. Je présente mes excuses à mes collègues et aux témoins. Nous en sommes à la troisième ou la quatrième mouture du projet de loi. Bien que la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables ne soit pas explicitement prévue dans le projet de loi, elle est survenue après y avoir été mise en place à deux reprises. Nous avons entendu les critiques de groupes de femmes et d'autres groupes qui travaillent avec des personnes dans le système et qui disent que cela créerait un faux sentiment de sécurité. Nous avons veillé à ce qu'il n'y ait pas de période de criminalité. Il y a aussi le signalement et les préoccupations si les gens prétendent faussement qu'ils n'ont pas été impliqués dans un comportement antérieur. Cela peut être avancé. Je tenais à le préciser aux fins du compte rendu.

Le président : C'était une question de pure forme.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Merci aux deux témoins. J'aimerais m'assurer que je comprends bien ce que vous dites, toutes deux, de façon différente.

Selon votre expérience auprès des femmes, dans des situations réelles, dans vos deux organisations, vous avez rencontré des femmes victimes de violence et vous avez aussi rencontré des femmes qui ont été criminalisées, mais qui ne l'ont pas été pour des crimes violents.

Quelque chose me frappe dans vos deux témoignages. Je crois que vous n'êtes pas la seule, madame Dunn, à dire que le système de justice criminel est patriarcal et discriminatoire contre les femmes. Dans tous les coins du pays, on s'en rend compte. Ce qui me frappe dans vos témoignages, ce sont les raisons pour lesquelles les femmes viennent vous voir. Je pense avoir entendu que celles qui viennent vous voir pour des crimes de violence contre elles sont la majorité, et lorsque des femmes criminalisées viennent vous voir, elles ne sont pas coupables de crimes violents. Vous ai-je bien comprises?

[*Traduction*]

Mme McBride : Je vous remercie de la question, sénatrice. Notre mandat est de soutenir les femmes victimes de violence faite par des hommes. C'est le principal travail que nous faisons. Cependant, les femmes avec lesquelles nous travaillons sont souvent ciblées par de multiples forces. Il y a la violence faite par des hommes, mais aussi la pauvreté, le racisme, le colonialisme. Tous ces facteurs font en sorte que la femme peut être criminalisée. Nous soutenons des femmes de divers milieux, y compris des femmes qui ont des antécédents de criminalisation.

Ms. Dunn: Thank you for the question. My comment would be almost identical to Ms. McBride's. We mostly support women who have experienced male violence, abuse, assault, harassment; women who have been trafficked and exploited as well. But we do support women who might have a criminal record as well, but, you're right, those records are mostly for nonviolent offences.

We also support women while they are incarcerated. One of our advocate counselors goes out once every single week to the Elgin-Middlesex Detention Centre to support women there. I hope that answers your question.

Senator Clement: I want to thank you both for appearing today. I want to thank you for your careers and the work that you do. I must say that your eloquence is quite beautiful. You both paint pictures in ways that are very clear. I appreciate that. Thank you.

I want to ask Ms. McBride in particular, because in your opening statement you talked about how we are talking about public safety a lot, from a law and order perspective, but not sufficiently about poverty issues, housing issues and then those issues as well. It seems to me that you're supportive of an automatic process, a record expiry process and you use the words shifting the burden from the individual to the apparatus of government. I want you to lean into that bit more. What's being proposed is that the National Parole Board would take on this automatic expiry. But we heard from previous witnesses that there is systemic discrimination within these institutions. Who is best, do you see, for operationalizing this bill? Who is best to do the work of the automatic expiry ensuring that it happens?

Ms. McBride: Thank you, Senator Clement.

From my position it's a bit difficult to say who would be best positioned to oversee and implement the automatic record expiry. I think the previous panel witnesses might have a bit more expertise in that area. But what I did pick up from that conversation was, as you indicated as well, the biases that are baked into that system. I think having, as Ms. Fayter said, a diversity of people who are on that panel including civilians could be helpful to counteract some of the challenges that have arisen in the previous iterations of administering the record suspensions.

Senator Clement: Going back to your opening statement, how should we shift the conversation from the law-and-order-public-safety focus? How should we help other issues take up more space?

Mme Dunn : Je vous remercie de la question. Ma réponse est presque identique à celle de Mme McBride. Nous appuyons surtout les femmes qui ont été victimes de violence, de mauvais traitements, d'agressions et de harcèlement de la part d'hommes, ainsi que les femmes qui ont été victimes de traite et d'exploitation. Mais nous appuyons aussi les femmes qui pourraient avoir un casier judiciaire, mais, vous avez raison, ces casiers concernent surtout des infractions non liées à la violence.

Nous soutenons également les femmes pendant leur incarcération. L'une de nos conseillères se rend une fois par semaine au Centre de détention d'Elgin-Middlesex pour soutenir les femmes qui s'y trouvent. J'espère que cela répond à votre question.

La sénatrice Clement : Je tiens à vous remercier toutes les deux d'être venues aujourd'hui. Je tiens à vous remercier du travail que vous faites et de vos carrières. Je dois dire que vous faites preuve d'une très belle éloquence. Vous brossez toutes les deux un tableau très clair. Je vous en suis reconnaissante. Merci.

J'aimerais poser une question à Mme McBride en particulier, parce que dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que nous parlons beaucoup de sécurité publique, du point de vue de la loi et de l'ordre, mais pas suffisamment des questions de pauvreté, de logement et de toutes ces autres questions. Il me semble que vous êtes en faveur d'un processus automatique, d'un processus d'expiration de casier judiciaire et que vous utilisez l'expression transférer le fardeau de la personne à l'appareil gouvernemental. J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus à ce sujet. Ce qui est proposé, c'est que la Commission nationale des libérations conditionnelles prenne en charge cette expiration automatique. Mais d'autres témoins nous ont dit qu'il y avait de la discrimination systémique au sein de ces institutions. Selon vous, qui est le mieux placé pour mettre en œuvre le projet de loi? Qui est le mieux placé pour s'occuper de l'expiration automatique?

Mme McBride : Merci, sénatrice Clement.

À mon avis, il est un peu difficile de dire qui serait le mieux placé pour surveiller et mettre en œuvre l'expiration automatique du casier. Je pense que les témoins précédents ont peut-être un peu plus d'expertise dans ce domaine. Mais ce que j'ai retenu de cette conversation, ce sont, comme vous l'avez dit également, les préjugés qui sont intégrés au système. Je pense que le fait d'avoir, comme l'a dit Mme Fayter, une diversité de personnes qui font partie de ce groupe, y compris des civils, pourrait être utile pour contrer certains des défis qui ont été soulevés dans les versions précédentes de l'administration des suspensions de casier.

La sénatrice Clement : Pour revenir à votre déclaration préliminaire, comment devrions-nous réorienter la conversation au lieu de mettre l'accent sur la loi et l'ordre et la sécurité publique? Comment devrions-nous faire pour que d'autres enjeux occupent plus de place?

Ms. McBride: That's a great question. It's something we talk about a lot, and are always trying to infuse into any of the public education work that we do. Alongside fighting male violence against women and the patriarchal aspects of the system that Ms. Dunn has spoken to, we need to enhance our social safety net. Canadians need more. It's apparent that we have so many people without housing, women in our transition house are struggling to find a place to live after escaping a violent male partner. The income assistance system does not provide for the essentials of life, so women and their children are left destitute in having to scrape together the resources to provide for themselves. We can't tolerate that. I think when we talk about public safety, we need to think about safety in a really holistic sense, which provides for the essentials of life.

Thank you.

Senator Clement: Ms. Dunn, do you have any reaction or comment to anything that has been said?

Ms. Dunn: Thank you very much. I do have one comment. I feel I can't really speak to the National Parole Board versus another organization taking this on. I can't speak to that.

I do want to suggest that perhaps, and this would be municipally speaking, so I don't know how this would work, so this may be off base, but having an advisory committee of community organizations on the ground — perhaps helping to review policies and procedures with regard to automatic expiries of records — might be helpful. I know that here in London, for example, there is a sexual assault case review committee that works with the police and helps review sexual assault cases as they come forward. That's kind of where I was going with this. Whether that's something that's possible is beyond the scope of what I would know. But I feel like when you have the voices of women with lived experience, or those with lived experience, that's always beneficial. I think it would be very helpful when looking at how this system would roll out.

Senator Clement: You both are wonderful. Thank you.

The Chair: I have one brief question. I wonder if each of you can speak to the issue of whether there are, or ought to be, boundaries with respect to the automatic revocation process. Are there certain types of offences, in your view, that ought to be off limits to the process that this bill would achieve? Without even speaking to what the bill does or doesn't do, based on the line of

Mme McBride : C'est une excellente question. C'est un sujet dont nous parlons beaucoup et que nous essayons toujours d'intégrer dans notre travail de sensibilisation du public. Outre la lutte contre la violence faite aux femmes par des hommes et les aspects patriarcaux du système dont Mme Dunn a parlé, nous devons améliorer notre filet de sécurité sociale. Les Canadiens ont besoin de plus. Il est évident qu'il y a tellement de personnes sans logement que les femmes dans notre maison de transition ont de la difficulté à trouver un logement après avoir fui un partenaire violent. Le système d'aide au revenu ne répond pas aux besoins essentiels de la vie, de sorte que les femmes et leurs enfants se retrouvent dans la misère et doivent trouver les ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins. Nous ne pouvons pas tolérer cela. Je pense que lorsque nous parlons de sécurité publique, nous devons penser à la sécurité dans un sens vraiment holistique, qui comprend les éléments essentiels à la vie.

Merci.

La sénatrice Clement : Madame Dunn, avez-vous une réaction ou un commentaire à ce qui a été dit?

Mme Dunn : Merci beaucoup. J'ai un commentaire. J'ai l'impression que je ne peux pas vraiment parler de la Commission nationale des libérations conditionnelles par rapport à une autre organisation pour s'occuper de cela. Je ne peux pas me prononcer là-dessus.

J'aimerais dire que, peut-être, et cela s'appliquerait à l'échelle municipale, alors je ne sais pas comment cela fonctionnerait, alors peut-être que c'est à côté de la plaque, mais il pourrait être utile d'avoir un comité consultatif d'organismes communautaires sur le terrain — peut-être pour aider à examiner les politiques et les procédures concernant l'expiration automatique du casier. Je sais qu'ici, à London, par exemple, il y a un comité d'examen des cas d'agression sexuelle qui travaille avec la police et qui aide à examiner les cas d'agression sexuelle au fur et à mesure qu'ils se présentent. Voilà où je voulais en venir. Je ne sais pas si c'est possible. Mais j'ai l'impression que lorsque vous avez la voix des femmes qui ont l'expérience vécue, ou de personnes qui ont l'expérience vécue, c'est toujours bénéfique. Je pense qu'il serait très utile d'examiner la façon dont ce système serait mis en œuvre.

La sénatrice Clement : Vous êtes toutes les deux formidables. Merci.

Le président : J'ai une brève question. Je me demande si chacune d'entre vous peut parler de la question de savoir s'il y a ou s'il devrait y avoir des limites en ce qui concerne le processus de révocation automatique. À votre avis, y a-t-il des infractions qui devraient être exclues du processus visé par le projet de loi? Sans même parler de ce que le projet de loi fait ou ne fait pas,

work you do and the work you do on behalf of significantly vulnerable communities, how do you think through that question? Maybe Ms. McBride first and then Ms. Dunn.

Ms. McBride: Thank you, senator. We do think that there is value in having the vulnerable sectors check be accurate when we're considering employment that works with people who are vulnerable, whether it's children, or in care homes, in hospitals.

But I would say once again and, as Senator Pate alluded to, the false sense of security, that although there may be that check done, it doesn't necessarily pick up everyone who has committed those crimes, only those who have been convicted of such. It's not representative of those who have histories of violence or who might be a risk to the population.

Thank you.

The Chair: Ms. Dunn.

Ms. Dunn: Thank you very much for the question. My answer is going to be a little bit different than Ms. McBride's. I would suggest that based on how our system is set up right now, and based on the fact that it is so difficult for women, young women, to come forward to report a sexual assault, for example, I would suggest that sexual offences should be off the table with regard to automatic expiry.

I think that having maybe an application process where there is a view of a bigger picture would be beneficial. That's how I would like to answer that question.

The Chair: Thank you very much.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Once again, I thank our two guests.

My question is for both witnesses. Are you familiar with Clare's Law?

Clare's Law states that a woman who engages in an emotional relationship with a man who behaves violently has the right to go to a police force and to learn about the man's history to save her life.

If this bill is passed, women will no longer have access to that information. Do you agree with putting these women at risk by not giving them that means of protection?

compte tenu du travail que vous faites et du travail que vous faites au nom des communautés très vulnérables, comment réagissez-vous à cette question? Peut-être Mme McBride d'abord, puis Mme Dunn.

Mme McBride : Merci, sénateur. Nous croyons qu'il est utile que la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables soit exacte lorsque nous envisageons d'engager une personne qui travaille auprès de personnes vulnérables, qu'il s'agisse d'enfants, ou dans des foyers de soins ou des hôpitaux.

Mais je dirais encore une fois et, comme la sénatrice Pate y a fait allusion, le faux sentiment de sécurité, que même si cette vérification est faite, elle n'attrape pas nécessairement tous ceux et celles qui ont commis ces crimes, seulement ceux et celles qui ont été reconnus coupables de tels crimes. Ce n'est pas représentatif de ceux et celles qui ont des antécédents de violence ou qui pourraient représenter un risque pour la population.

Merci.

Le président : Madame Dunn.

Mme Dunn : Merci beaucoup de la question. Ma réponse sera un peu différente de celle de Mme McBride. Compte tenu de la façon dont notre système est structuré à l'heure actuelle et du fait qu'il est si difficile pour les femmes, les jeunes femmes, de signaler une agression sexuelle, par exemple, je dirais que les infractions à caractère sexuel devraient être exclues en ce qui concerne l'expiration automatique.

Je pense qu'il serait peut-être avantageux d'avoir un processus de demande qui permet d'avoir une vue d'ensemble. C'est ainsi que j'aimerais répondre à cette question.

Le président : Merci beaucoup.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Encore une fois, merci à nos deux invitées.

Ma question s'adresse aux deux témoins. Connaissez-vous la loi de Clare?

La loi de Clare prévoit qu'une femme qui engage une relation affective avec un homme qui a des comportements violents a le droit d'aller voir un corps policier et de connaître les antécédents de cet homme pour sauver sa vie.

Si ce projet de loi est adopté, les femmes ne pourront plus avoir accès à ces informations. Êtes-vous d'accord pour mettre ces femmes en danger en ne leur donnant pas ce moyen de protection?

[English]

Ms. McBride: Apologies. There was a delay in the translation and I thought you were done earlier. I will answer your question now. I don't live in a province where Clair's law has been implemented. I can speak to what I understand about the mechanism. I believe it could be helpful in some situations. However, we would really reiterate that our emphasis is on ensuring that women who call the police have a proactive response from them and that the court, institutes, protective measures to ensure that those men are not able to reoffend while under condition that women need the protection of the state in that particular regard and that something like knowing a man's history doesn't necessarily protect women. Our emphasis would be a little bit different. Thank you.

Ms. Dunn: First of all, thank you for the question. I would agree with Ms. McBride, but I do think that based on where we are today and how our systems are set up, it's really important that the safety of women and girls is protected. Now, a record of something, a piece of paper, a condition is not necessarily going to stop a perpetrator from doing something. We've seen that so many times. In instances of having a condition where an accused person is not supposed to be within a certain amount of geographical area as a victim, and we've had a woman receive a text message from her abuser saying they were in the parking lot while they were accessing service here. Those types of things don't actually do anything. But for a woman to know or to be informed of what has happened and stay on top of charges and convictions and things like that, it is important. We're not in a position yet in our system where we can trust that what is being done is in the best interests of women and girls, unfortunately.

Sometimes we do see that the best predictor of future behaviour is past behaviour, unfortunately. That's where we sit today and how it is right now. At the same time, we do agree that proper supports, resources and opportunities would help overcome those types of barriers.

Senator Pate: It's my understanding that both of your organizations also work in particular with Indigenous and other racialized women. I say that because, as you may know, the rates of incarceration and criminalization of racialized women are on the rise. I'm curious as to how many of the women you work with who come for supports because they have been victimized are racialized and also have criminal records, if you know.

[Traduction]

Mme McBride : Je m'excuse. Il y a eu un retard dans la traduction et je croyais que vous aviez terminé plus tôt. Je vais maintenant répondre à votre question. Je ne vis pas dans une province où la loi de Clair a été mise en œuvre. Je peux parler de ce que je comprends du mécanisme. Je crois que cela pourrait être utile dans certaines situations. Cependant, nous tenons à réitérer que nous voulons nous assurer que les femmes qui appellent la police obtiennent une réaction proactive et que le tribunal met en place des mesures de protection pour s'assurer que ces hommes ne puissent pas récidiver dès lors que les femmes ont besoin de la protection de l'État à cet égard et que quelque chose comme le fait de connaître les antécédents d'un homme ne protège pas nécessairement les femmes. Nos priorités seraient un peu différentes. Merci.

Mme Dunn : Tout d'abord, je vous remercie de la question. Je suis d'accord avec Mme McBride, mais je crois que, compte tenu de la situation actuelle et de la façon dont nos systèmes sont établis, il est vraiment important d'assurer la sécurité des femmes et des filles. Un registre, un bout de papier, une condition ne va pas nécessairement empêcher un agresseur de faire quelque chose. Nous avons vu cela tellement de fois. Dans les cas où une condition stipule qu'une personne accusée n'est pas censée se trouver dans une certaine zone géographique où se trouve la victime, et nous avons eu un cas où une femme a reçu un message texte de son agresseur dans lequel il disait qu'il se trouvait dans le stationnement pendant qu'elle obtenait un service. Ce genre de choses ne donne rien. Mais qu'une femme sache ce qui s'est passé ou en soit informée et qu'elle se tienne au courant des accusations, des condamnations et de ce genre de choses, c'est important. Dans notre système, nous ne sommes pas encore en mesure de croire que ce qui est fait l'est dans l'intérêt des femmes et des filles, malheureusement.

Parfois, nous constatons que le meilleur indicateur du comportement futur est malheureusement le comportement passé. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. En même temps, nous convenons que des mesures de soutien, des ressources et des possibilités adéquates aideraient à surmonter ces types d'obstacles.

La sénatrice Pate : Je crois comprendre que vos deux organisations travaillent également en particulier avec des femmes autochtones et d'autres femmes racisées. Je dis cela parce que, comme vous le savez peut-être, les taux d'incarcération et de criminalisation des femmes racisées sont à la hausse. Je suis curieuse de savoir combien des femmes avec lesquelles vous travaillez et qui viennent demander de l'aide parce qu'elles ont été victimisées sont racisées et ont également un casier judiciaire, si vous le savez.

Ms. Dunn: I can start if that's okay. Thank you very much, Senator Pate. I don't have any numbers off the top of my head to present to you, but through the clerk I can provide the committee with some statistics from our agency if that would be helpful.

Senator Pate: Great, thank you.

Ms. McBride: Thank you for the question. I too do not have the numbers off the top of my head, but I would say that a large number of the women that we work with are Black, Indigenous or otherwise racialized. In particular, for the women who use our transition house, they are the women who have the least resources in the world, and really rely on the existence of our transition house and other such community resources to be able to flee a violent man and establish themselves independently in the community.

We don't have much in the way of records as it relates to also being criminalized themselves, unfortunately.

Senator Pate: Just to clarify and I probably should have articulated this a little more clearly: Would you refuse a woman service because she had a criminal record, even if it's for a violent offence?

Ms. McBride: No.

Ms. Dunn: Absolutely not.

Ms. McBride: We're both on the same page there.

Senator Pate: Thank you.

The Chair: I think that concludes the questioning. I want to extend on behalf of the committee my thanks, Ms. McBride and Ms. Dunn, for joining us and for being so precise, articulate and helpful in both of your presentations and in response to our questions. It's an important bill and study we are undertaking and you have assisted us greatly today.

Senators, that concludes our discussion with respect to today's consideration of Bill S-212. Let me remind you that next week we will turn our mind to Bill S-12, sponsored by Senator Busson, and we will be receiving the Minister of Justice, the Honourable David Lametti, to be in those deliberations. With that, I will bring the meeting to a close. Thank you for your contributions today.

(The committee adjourned.)

Mme Dunn : Je peux commencer, si cela vous convient. Merci beaucoup, sénatrice Pate. Je n'ai pas de chiffres en tête pour vous les présenter, mais par l'entremise du greffier, je peux fournir au comité des statistiques de notre organisme si cela peut vous être utile.

La sénatrice Pate : Excellent, merci.

Mme McBride : Je vous remercie de la question. Je n'ai pas non plus les chiffres en tête, mais je dirais qu'un grand nombre des femmes avec lesquelles nous travaillons sont noires, autochtones ou racisées. En particulier, pour les femmes qui utilisent notre maison de transition, ce sont les femmes qui ont le moins de ressources au monde, et qui comptent vraiment sur l'existence de notre maison de transition et d'autres ressources communautaires de ce genre pour pouvoir fuir un homme violent et s'établir de façon indépendante dans la collectivité.

Malheureusement, nous n'avons pas grand-chose en ce qui concerne le fait d'être criminalisé.

La sénatrice Pate : À titre de précision, et j'aurais probablement dû le dire un peu plus clairement, refuseriez-vous un service à une femme parce qu'elle a un casier judiciaire, même s'il s'agit d'une infraction avec violence?

Mme McBride : Non.

Mme Dunn : Absolument pas.

Mme McBride : Nous sommes toutes les deux sur la même longueur d'onde.

La sénatrice Pate : Merci.

Le président : Je pense que cela met fin aux questions. Au nom du comité, je tiens à vous remercier, madame McBride et madame Dunn, de vous être jointes à nous et d'avoir été aussi précises, claires et utiles dans vos exposés et dans vos réponses à nos questions. C'est un projet de loi et une étude importants que nous entreprenons, et vous nous avez beaucoup aidés aujourd'hui.

Honorables sénateurs, cela met fin à notre discussion d'aujourd'hui sur le projet de loi S-212. Je vous rappelle que la semaine prochaine, nous nous pencherons sur le projet de loi S-12, parrainé par la sénatrice Busson, et que nous accueillerons à cette occasion le ministre de la Justice, l'honorable David Lametti. Sur ce, je vous remercie de votre contribution aujourd'hui.

(La séance est levée.)